



LA

RÉVOLUTION

CLIMATIQUE

C'EST VOUS

VOTEZ MÉGA DURABLE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

II. LA RÉVOLUTION CLIMATIQUE SOCIALE

CONTENU

7. Un plan pour la révolution climatique	47
8. Une Belgique raccordée au courant vert.....	53
9. L'industrie comme atout pour le climat.....	60
10. Un aménagement intelligent du territoire	65
11. Une mobilité fluide et durable.....	71
12. Droit à l'eau, un droit qui coule de source	80
13. Une agriculture paysanne et responsable	86
14. Bien-être animal : les animaux ne sont pas des objets.....	92

7. UN PLAN POUR LA RÉVOLUTION CLIMATIQUE

Changer maintenant avant que le climat ne change tout ! C'est le défi auquel nous serons confrontés dans les années à venir. Nous optons pour une révolution climatique sociale. Une révolution ambitieuse et équitable. Ambitieuse, avec des objectifs contraignants et des investissements à grande échelle pour assurer un avenir durable. Équitable, car dépourvue de nouvelles taxes environnementales, pour que les épaules les plus fortes portent les charges les plus lourdes. De cette façon, nous faisons de notre plus grand défi notre plus belle opportunité, pour une société plus saine et plus sociale.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE POUR 2050, 60 % D'ÉMISSIONS EN MOINS EN 2030

- Nous voulons un seul ministre chargé d'une politique climatique cohérente. Nous refédéralisons les compétences en matière d'environnement, d'énergie et de climat.
- Grâce à une loi-cadre climat, nous jetons les bases d'une planification écologique, démocratique et sociale à tous les niveaux politiques, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050.
- Nous mettons sur pied un département spécial au sein du Bureau fédéral du Plan, chargé d'élaborer le plan des investissements nécessaires à la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre.
- Nous créons une banque d'investissement pour le climat pour financer la planification écologique. La banque investit chaque année cinq milliards d'euros dans les transports en commun, l'isolation des bâtiments, la recherche, les énergies renouvelables...
- Nous introduisons dans chaque secteur économique des normes d'émissions contraignantes pour les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, conformément à nos ambitions. Ce qui nécessite au moins cinq milliards d'investissements privés par an.
- Nous sommes contre une taxe carbone. Il s'agit d'une mesure inefficace et antisociale.
- En signant la « Convention des maires », les villes et les communes se sont engagées à atteindre les objectifs de l'Union européenne sur leur territoire. Nous les encourageons à présent à se montrer plus ambitieuses en prenant aussi des mesures concernant l'industrie locale.
- Nous interdisons aux pouvoirs publics d'investir dans les combustibles fossiles. Là où c'est encore le cas,

nous retirons ces fonds publics pour les investir dans des technologies propres.

DEUX. LA BELGIQUE À L'AVANT-PLAN AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Nous voulons que la Belgique montre l'exemple et encourage d'autres pays à prendre des engagements ambitieux, pour que les pays industrialisés assument leurs responsabilités.
- Nous utilisons les traités internationaux comme levier d'une politique climatique ambitieuse. Nous n'adhérons pas à des traités comme le TTIP, qui empêchent de mener une politique écologique.
- Nous voulons que notre pays défende un moratoire international sur la prospection et l'exploitation de nouvelles sources de combustibles fossiles.
- La Belgique se retire du Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQUE-UE). Les entreprises actuellement couvertes par ce cadre seront soumises à des normes d'émission contraignantes.
- La Belgique débloque annuellement 500 millions d'euros pour le Fonds vert pour le climat. Celui-ci est destiné à aider les pays en développement à opérer la transition verte et à s'adapter aux changements climatiques.

VISION

Le défi du réchauffement climatique devient de plus en plus pressant, y compris pour la Belgique. Depuis que les industriels au 19e siècle ont découvert le charbon, le pétrole et le gaz comme des sources d'énergie bon marché, ils n'ont cessé d'extraire et de brûler ces combustibles fossiles en quantités de plus en plus importantes. L'impact est catastrophique : hausse des températures, bouleversements météorologiques, montée du niveau de la mer. La sécheresse extrême de l'été 2018 a été reconnue comme une catastrophe pour les agriculteurs. Or le même été s'est achevé sur des pluies diluviennes d'une intensité inédite. Aux quatre coins du globe, l'année 2018 a été marquée par des phénomènes climatiques extrêmes aux conséquences dévastatrices : incendies de forêts dans le cercle polaire arctique et en Grèce, inondations et coulées de boue graves au Japon, inondations dramatiques en Inde...

Or, il y a encore parmi nous des politiciens qui remettent en question le rôle de l'être humain dans le réchauffement climatique. Comme l'ancien secrétaire d'État Theo Francken, lorsqu'il affirme : « On ne peut nier qu'il y a un débat sur les causes. » Il fait allusion à un « nouveau dogme politiquement correct » et se réfère avec bienveillance aux « idées franches » du parti de Donald Trump. Des propos qui ont le soutien du département jeunesse de la N-VA, qui n'hésite pas à appeler à faire preuve d'« éco-réalisme » et à « opter explicitement pour le mariage entre le libre marché et l'écologie ».

Il y a aussi des partis qui reconnaissent la gravité du changement climatique, mais qui comptent encore aveuglément sur le marché pour s'attaquer au problème. Il y a bien sûr le MR et le cdH. Mais en persistant à chercher des issues à l'intérieur du système défaillant du marché, des politiciens de la gauche gouvernementale, d'Ecolo au PS, nous ont, eux aussi, fait perdre énormément de temps. La libéralisation du marché de l'énergie, le système d'échange de droits d'émission, l'insistance perpétuelle sur la responsabilité individuelle... tout cela s'est avéré désastreux. Car pendant que les citoyens se mobilisent pour le climat, les grandes entreprises continuent à faire comme bon leur semble. Résultat des courses, les émissions belges diminuent d'à peine 1 % par an.

Dans son livre *Tout peut changer*, l'autrice canadienne Naomi Klein écrit très justement : « Ce que le climat exige pour éviter l'effondrement, c'est que l'être humain réduise l'utilisation des ressources naturelles. Ce que notre modèle économique exige pour éviter l'effondrement, c'est une expansion illimitée. Dans ce jeu, il n'y a qu'un seul type de règles qui puisse être modifié, et ce ne sont pas les lois de la nature. » Oubliez le CO₂ et les centrales au charbon : le cœur du problème réside dans les relations entre la production et la consommation dans nos sociétés, dans le capitalisme et sa vision à court terme, sa logique concurrentielle, l'appât du gain insatiable.

Il n'y a donc aucune raison pour que les solutions au défi du changement climatique soient trouvées à l'intérieur des limites du marché. Bien au contraire. C'est le marché qui nous a menés là où nous en sommes aujourd'hui. Ce n'est pas d'encore plus de marché que nous avons besoin. Nous avons besoin de normes contraignantes sur les émissions de gaz à effet de serre, qui soient basées sur la science climatique et qui tiennent compte des besoins sociaux. Nous avons besoin d'une planification écologique.

La Belgique a tout en main pour jouer un rôle de pionnier dans la lutte pour un avenir durable. Notre pays est doté du deuxième plus grand port et du plus grand complexe pétrochimique d'Europe, du réseau ferroviaire le plus dense et d'une population très qualifiée; autant d'opportunités qui ne demandent qu'à être saisies. Une action climatique ambitieuse, dès maintenant, peut faire de notre pays un pionnier de l'écologie. C'est aussi la meilleure garantie d'une économie capable de fournir des emplois de qualité, à long terme.

UN. LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE POUR 2050, 60 % D'ÉMISSIONS EN MOINS EN 2030

Le réchauffement climatique menace de devenir complètement incontrôlable. Si nous voulons le limiter à un maximum de 1,5 degré Celsius, nous ne pourrons plus émettre de CO₂ ou d'autres gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, nous devrions déjà émettre 60 % de moins en 2030 (en Belgique) qu'en 1990. Sans quoi, nous n'atteindrons jamais notre objectif. Or quand Marco Van Hees du PTB a présenté cette évidence en automne 2018 devant la Chambre, il a suscité une véritable levée de boucliers, y compris dans le groupe Ecolo-Groen. Proposer des objectifs pour un avenir lointain (2050) n'est pas un problème pour les partis au pouvoir. Mais lorsqu'il s'agit de définir strictement où nous voulons être dans dix ans (2030), beaucoup de partis se plient aux directives des grandes organisations patronales comme la FEB et BusinessEurope qui demandent : surtout ne définissez rien de trop concret ! Pourtant, la science, elle, est absolument claire : pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 °C, les efforts en cours devront être décuplés. Dès maintenant. Entre-temps, suite à la pression du mouvement climatique, le Parlement a adopté une résolution fin décembre 2018 demandant que la Belgique rejoigne les pays les plus ambitieux qui demandent une réduction à 55 % en 2030 à l'échelle européenne (48 % pour la Belgique). Cela reste encore largement insuffisant si on veut limiter nos émissions pour ne pas dépasser le 1,5 degré Celsius de réchauffement. Une réduction de 60 % pour 2030 est une nécessité.

Car à l'heure actuelle, notre pays n'atteint même pas les objectifs très modestes de l'Union européenne. Or ceux-ci partent déjà de ce qui est possible en utilisant les mécanismes de marché et non pas de ce qui est absolument nécessaire. Selon l'Union européenne, notre pays devrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15 % d'ici 2020, et de 35 % d'ici 2030. Or nous sommes bien partis pour une réduction de moins de 10 % d'ici 2020, voire de seulement 5 % en Flandre. Ce n'est pas un hasard. Tant que nos gouvernements s'obstineront à chercher des solutions à la crise climatique en faisant confiance au marché, nous continuerons à nous enfoncer dans le marasme.

Pour les 300 principales entreprises de Belgique, qui génèrent ensemble près de 40 % des gaz à effet de serre, tous les partis traditionnels, y compris Ecolo, continuent de faire confiance au système d'échange de quotas d'émission. Grâce à cette transaction commerciale, les entreprises qui émettent plus que ce qui est permis peuvent acheter la différence auprès d'entreprises qui sont restées sous leur limite. Ce système a ouvert un nouveau commerce lucratif pour les grandes entreprises et les spéculateurs, mais n'a pas, pour autant, contribué à réduire sensiblement les émissions. Il a entraîné l'accumulation d'excédents colossaux, alors que la réduction des quotas d'émission élevés est beaucoup plus lente que prévue. Le PTB a déjà demandé à maintes reprises que le système soit remplacé par des mesures effectives, mais a systématiquement fait face à une levée de boucliers de tous les autres partis au Parlement. Quand il s'agit du système d'échange de quotas d'émission, l'unanimité est totale à la rue de la Loi.

Plutôt que de s'attaquer à l'échange de droits d'émission, nos ministres chargés du climat s'appuient sur la responsabilité individuelle des citoyens. La ministre Marghem rejette la responsabilité sur les citoyens. Sa solution est de désigner des « coachs climat » qui vont aller dans les écoles pour expliquer les efforts à faire

pour diminuer sa consommation et ses émissions de gaz à effet de serre. Elle rejette la responsabilité vers le bas plutôt que de s'attaquer aux plus grands pollueurs. Une politique cohérente et ambitieuse, ça, elle n'en est pas capable. Résultat des courses : les émissions de gaz à effet de serre en Belgique se sont à nouveau envolées cette dernière année au lieu de diminuer.

En s'obstinant à jurer par le système d'échange des quotas d'émission et en refusant d'assumer leurs responsabilités, nos gouvernements ont perdu plus de dix ans de temps précieux. Aujourd'hui, les partis traditionnels ne jurent plus que par les nouvelles solutions de marché. La toute dernière solution miracle ? La taxe carbone, une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre. À l'instar de tant d'autres mesures directement tirées de la boîte à outils néolibérale, la taxe carbone est antisociale et contre-productive. Les multinationales ne feront que répercuter le coût sur le consommateur. Une facture qui, selon les calculs du PTB, s'élèvera à 270 euros par famille et par an, rien que pour l'énergie. C'est ce que les Gilets jaunes ont dénoncé à juste titre en France lorsque le président Macron a tenté d'introduire une taxe similaire. Cette « flat-tax » (comme la TVA) est injuste socialement car tout le monde paie la même chose, quel que soit son revenu. Et aboutit au résultat : celui qui peut payer, peut polluer.

La taxe est également un prétexte pour reporter indéfiniment l'adoption de normes d'émission contraignantes. Qui plus est, elle servirait principalement non pas à financer la transition écologique mais bien à une nouvelle série de réductions des cotisations de sécurité sociale. Exactement de la même façon que des droits d'accises plus élevés sur le diesel sont utilisés pour combler le déficit creusé par le fameux tax-shift. Pourtant, tous les partis sont fans de cette taxe. Au parlement, le PTB est le seul à s'être prononcé clairement contre l'introduction de la taxe carbone.

Pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 et 2050, la société doit changer sur beaucoup d'aspects. Prétendre qu'on puisse y arriver avec un système d'échange de quotas d'émissions ou une taxe carbone, c'est se mentir à soi-même. Avant toute chose, il faut avoir une vision cohérente de la manière dont les choses vont changer radicalement dans un tas de domaines au cours des prochaines décennies. Une planification écologique est nécessaire pour créer des emplois verts, des logements décents et de meilleurs transports en commun. Et pour éviter que cette transition ne se fasse au détriment du pouvoir d'achat.

Le PTB veut créer un cadre juridique propice à une telle planification écologique, démocratique et sociale à tous les niveaux. Ce que nous faisons au moyen d'une loi-cadre, une loi au contenu large qui définit les grands principes et orientations des réformes. Dans cette loi-cadre, nous stipulons que nos gouvernements sont tenus de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour avancer le plus rapidement possible vers une société climatiquement neutre en carbone et de définir une feuille de route concrète en ce sens. Cette loi-cadre contiendra les principes d'une transition socialement juste, avec la participation de la population. Un département spécial du Bureau du Plan sera chargé d'élaborer les détails de cette planification écologique et de formuler des propositions concrètes.

Le Bureau du Plan a déjà calculé qu'il faudra au moins 10 milliards d'euros d'investissements verts par an pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. C'est-à-dire pour transformer nos systèmes de transport et d'énergie, investir dans les économies d'énergie et la recherche de nouvelles technologies.

C'est pourquoi nous mettons sur pied une banque publique d'investissement pour le climat. Grâce à des crédits bon marché, celle-ci investira 5 milliards d'euros par an dans des projets publics, dans l'isolation des habitations et bâtiments publics, dans les énergies renouvelables ainsi que dans la recherche et le développement.

Nous comptons également sur 5 milliards d'euros par an d'investissements du secteur privé pour des améliorations des processus industriels, des investissements verts et la recherche et le développement. Pour pouvoir atteindre cet objectif, nous troquons le marché des émissions carbone contre des normes d'émission contraignantes, suivant le principe du contrôle des engagements. Les gros pollueurs seront légalement obligés de procéder à des réductions annuelles substantielles. Le contrôle sera confié à l'administration

actuellement chargée du système d'échange de quotas d'émission. Il va sans dire que ces réductions interviendront en Belgique même et non par l'entremise de mécanismes flexibles à l'étranger, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

Le CO₂ ne s'arrête pas aux frontières linguistiques. Le changement climatique dépasse les Communautés, les Régions, les pays et les continents. Il exige donc une approche au plus haut niveau possible. La fragmentation de la politique climatique dans notre pays est nuisible. Elle nous empêche de tirer pleinement parti des atouts des différentes Régions de notre pays dans le cadre d'une vision commune. Pire encore, elle dresse les Régions les unes contre les autres. Depuis sept ans, au lieu de prendre ensemble des mesures ambitieuses, nos quatre ministres du climat discutent de la répartition des objectifs de la stratégie Europe 2020 entre les différentes Régions. Nous choisissons donc d'élaborer une politique climatique unique et cohérente sous la direction d'un seul ministre fédéral.

Près de trois quarts des émissions mondiales de gaz à effet de serre proviennent des zones urbaines. Les villes et les communes ont donc un rôle de premier plan à jouer dans la politique climatique. Dans le cadre de la « Convention des maires », de nombreuses collectivités locales se sont engagées à atteindre les objectifs de l'Union Européenne sur leur territoire : une réduction de 40 % d'ici 2030 et une réduction de 100 % d'ici 2050. Mais en réalité, les villes disposent déjà des atouts nécessaires pour réduire les émissions à zéro avant 2050. La « Convention des maires » ne concerne en outre que les sources non couvertes par le système européen d'échange de droits d'émission. Et les grandes entreprises mènent donc une fois de plus la danse. Nous proposons que chaque commune inclue également l'industrie lourde dans ses plans et avance l'échéance de la neutralité climatique. Nous nous inspirons des villes danoises comme Copenhague, Aarhus et Sonderborg, qui visent la neutralité climatique pour 2025, 2030 et 2029 respectivement.

DEUX. LA BELGIQUE À L'AVANT-PLAN AU NIVEAU INTERNATIONAL

Alors que nos ministres aiment à montrer du doigt les autres pays pour éviter d'avoir à parler de leurs propres responsabilités, ils ne brillent pas particulièrement dans leur ambition d'agir pour le climat. À la Conférence sur le climat de Katowice fin 2018, notre pays a refusé d'adhérer à la Coalition pour une haute ambition, un groupe de pays qui appelle à accélérer le rythme de la lutte contre le changement climatique.

Nous voulons que la Belgique assume un rôle de pionnier plutôt que d'appuyer sur le frein. Au lieu de rester à la traîne au niveau européen, nous plaçons ardemment en faveur d'un renforcement des objectifs encore aujourd'hui beaucoup trop modestes. Nous préconisons l'abolition du système européen d'échange de quotas d'émission et son remplacement par des normes contraignantes. Nous nous appuyons sur la conclusion d'accords commerciaux internationaux comme levier pour l'action climatique mondiale : nous nous gardons de signer des traités qui ne sont pas conformes à ces accords, tels que le projet du TTIP (Traité commercial transatlantique entre les Etats-Unis et l'Union européenne).

Dans le cadre des négociations internationales sur le climat, nous traçons, avec d'autres pays ambitieux, la feuille de route pour atteindre les objectifs de 2030 et 2050, y compris au niveau mondial. Nous sommes en faveur d'accords climatiques contraignants, avec des chiffres qui soient en accord avec les mesures nécessaires pour assurer un avenir durable. Nous défendons le principe de la responsabilité partagée mais différenciée, selon laquelle les pays industrialisés assument leur responsabilité historique. Lors des négociations internationales sur le climat, nous demandons un moratoire sur la recherche et l'exploitation de nouvelles sources de combustibles fossiles.

Nous œuvrons pour la suspension immédiate du Traité sur la Charte de l'énergie (TCE), un traité international désastreux qui ne cesse de s'étendre et qui menace de piéger les pays dans une politique énergétique où les grands groupes énergétiques font la loi. Le traité accorde, par exemple, aux géants de l'énergie le pouvoir de condamner des États lorsqu'ils s'opposent à des projets de pipelines ou de forages. Selon un rapport publié en 2018 par l'Observatoire de l'Europe industrielle (Corporate Europe Observatory), de nombreux États, y compris en Europe occidentale, seraient condamnés par des multinationales et des in-

vestisseurs extrêmement puissants au versement de dommages et intérêts colossaux, d'au moins déjà de 45 milliards d'euros.

Nous voulons que la Belgique prenne également des engagements sérieux sur le plan de l'action internationale pour le climat. Nous augmentons notre contribution au Fonds vert pour le climat à 500 millions d'euros par an. Ce fonds est destiné à aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique et à s'armer contre ses conséquences. Nous ne siphonnons pas cet argent du budget de la coopération au développement comme cela a été convenu au niveau international (ce que la Belgique ne respecte pas).

8. UNE BELGIQUE RACCORDÉE AU COURANT VERT

Faire tourner notre pays entièrement aux énergies renouvelables : oui, c'est tout à fait possible. Ce qui nous entrave dans cette voie aujourd'hui, c'est la logique étouffante du marché. Il est grand temps de prendre en main notre énergie. Nous pourrions ainsi investir massivement dans le photovoltaïque, l'éolien et d'autres formes d'énergie renouvelable, à prix abordable. Nous développons la technologie de l'hydrogène comme chaînon important de la production d'énergie renouvelable. Nous rendons possible d'isoler et d'économiser l'énergie, aussi pour ceux qui ne roulent pas sur l'or.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. L'ÉNERGIE LA PLUS VERTE EST CELLE QUE NOUS NE CONSOMMONS PAS

- Nous élaborons un Plan national de transition énergétique, avec comme premier axe la réduction de moitié de la demande d'énergie d'ici 2050.
- La banque d'investissement pour le climat stimule la recherche et le développement de mesures d'économie d'énergie.
- En collaboration avec les communes, nous effectuons un inventaire systématique du niveau d'isolation par pâté de maisons et nous investissons activement dans les rénovations collectives. La banque d'investissement pour le climat accorde des prêts à cette fin.
- Grâce à un système de tiers payant, la banque d'investissement pour le climat donne également la possibilité aux personnes à faible revenu d'entreprendre des travaux d'isolation et autres mesures d'économie d'énergie.
- Nous investissons dans des réseaux urbains de chauffage et de refroidissement qui utilisent la chaleur résiduelle industrielle et rendent inutiles les chaudières et les systèmes de climatisation individuels dans les villes.
- Nous planchons sur un plan directeur pour rendre tous les bâtiments publics et logements sociaux climatiquement neutres d'ici 2030.
- Avec un meilleur aménagement du territoire, nous rendons de nombreux trajets superflus et augmentons l'utilisation des transports en commun.
- Nous passons de l'utilisation des combustibles fossiles à l'électricité. Le Plan de transition énergétique accélère la transition aux pompes à chaleur, aux véhicules électriques et au gaz vert.

DEUX. NOUS INVESTISSONS DANS L'ÉNERGIE DE DEMAIN

- Power to the people. Nous prenons nous-mêmes notre énergie en main. Au lieu d'Engie, EDF et autres, nous voulons un secteur public de l'énergie, aux mains de la collectivité et sous contrôle démocratique.
- Nous fondons une entreprise publique de l'énergie pour réaliser des investissements à grande échelle en énergie renouvelable et abordable. Nous facilitons en outre des entreprises locales d'énergie, dans des mains publiques, et des coopératives citoyennes, pour contribuer au système énergétique de demain.
- Avec le Plan de transition énergétique national, nous traçons le chemin concret conduisant la Belgique à n'utiliser que de l'énergie renouvelable pour 2050.
- Cette entreprise énergétique publique sera à 100 % verte et à 100 % transparente. Son conseil d'administration se composera d'au moins un tiers de consommateurs et d'un tiers de travailleurs de l'entreprise.
- Nous planifions le développement de l'éolien afin d'utiliser au mieux son potentiel mais en assurant une participation citoyenne du début du projet jusqu'à la fin de l'exploitation.
- Nous finalisons les études de potentiel et de faisabilité, et établissons un cadre juridique et incitatif pour valoriser le potentiel géothermique wallon.

- Pour compenser les creux de la production d'énergie renouvelable, nous investissons dans le stockage d'énergie, notamment sous forme d'hydrogène.
- Nous fusionnons les différents gestionnaires de réseau de distribution et les maintenons intégralement dans des mains publiques. Nous mettons en place un réseau à commande numérique intégrant les différents vecteurs énergétiques.
- Nous sortons complètement de l'énergie nucléaire en 2025. Nous imposons à Electrabel et Luminus le paiement complet des coûts de démantèlement des centrales nucléaires et de stockage des déchets nucléaires. L'argent nécessaire doit être intégralement versé par les exploitants nucléaires à un compte bloqué à la Banque nationale. Nous transformons les sites de Doel et de Tihange en pôles énergétiques pour l'avenir.
- Nous interdisons la vente de nouvelles chaudières à mazout à partir de 2025, principalement en faveur de chaudières solaires et de pompes à chaleur.
- Nous utilisons les combustibles fossiles uniquement pour produire de l'électricité en combinaison avec la chaleur utilisable issue de la cogénération.
- Nous remplaçons autant que possible le gaz naturel fossile par du gaz de synthèse et du biogaz. À terme, nous visons un démantèlement progressif du réseau gazier.

TROIS. DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE, DURABLE ET SOCIALE

- Nous abaissons de 21 à 6 % la TVA sur le gaz et l'électricité. L'énergie est un droit, pas un luxe.
- Nous introduisons pour les particuliers un tarif de l'énergie régulé par les autorités, bon marché, comme le Tarif bleu en France.
- Nous mettons de l'ordre dans la profusion des tarifs des fournisseurs d'énergie. Nous limitons l'offre à un seul tarif fixe par fournisseur.
- Nous protégeons le consommateur contre les variations des prix. Au lieu de tarifs variables, nous garantissons un prix fixe qu'on n'adapte qu'une fois par an au plus.
- Nous nous opposons à l'introduction obligatoire de compteurs intelligents.
- Nous retirons de la facture les coûts de l'électricité verte. Au lieu de reporter les coûts des panneaux solaires sur les consommateurs, nous voulons qu'Electrabel & cie supportent les plus lourdes charges.
- Pour l'installation de panneaux solaires, nous rendons possible aussi le recours à un système de tiers payant par la banque d'investissement pour le climat.

VISION

L'abandon des combustibles fossiles est la pierre angulaire de toute politique climatique. En Belgique, nous dépendons encore largement du pétrole et du gaz pour l'électricité et le chauffage. Nous continuons donc de rejeter des gaz à effet de serre dans l'atmosphère alors qu'il existe des alternatives.

L'énergie nucléaire ne fait pas partie de la solution, mais du problème. Elle représente un risque de sécurité majeur. La dépendance persistante aux centrales nucléaires obsolètes bloque aussi systématiquement la transition nécessaire vers les énergies renouvelables.

La transition des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire vers les énergies renouvelables doit être rapide. Le gouvernement fédéral a présenté un plan à cet effet dès 2015, mais il a fallu attendre 2018 avant que le Pacte énergétique ne voie le jour. Ce pacte promet 40 % d'électricité verte en 2030. Or, selon les calculs d'une étude de Greenpeace et du WWF, il serait parfaitement possible et abordable de parvenir à 58 % d'électricité renouvelable en 2030.

Le gouvernement veut doubler le nombre de panneaux solaires. Mais pour ce faire, il compte entièrement sur l'initiative spontanée du libre marché. En Wallonie, nous subissons toujours la saga des certificats verts photovoltaïques. Les installations industrielles bénéficient ainsi encore du mécanisme des certificats verts. En outre, le Pacte énergétique promet de subventionner les nouvelles centrales électriques au gaz. De cette façon, les fonds publics vont servir à financer l'utilisation de combustibles fossiles. Et l'addition va aux contribuables, sous forme d'une nouvelle taxe carbone. Un choix absurde et injuste. Encore une fois, les

multinationales de l'énergie bénéficient de subsides alors que nous devons payer la facture.

Avec une telle politique, on n'est pas près d'arriver à une révolution verte. Il est grand temps que le gouvernement prenne ses responsabilités et investisse dans le système énergétique durable de demain, en concertation avec les coopératives citoyennes et les autorités locales : le soleil et le vent dans le domaine public !

Nous remplaçons le Pacte énergétique caduque par un Plan de transition énergétique effectif, articulé autour de deux axes clairs. Premièrement : des investissements pour réduire considérablement la consommation d'énergie, car l'énergie la plus verte est naturellement celle que nous consommons pas. Deuxièmement : le remplacement des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire par des sources renouvelables. Ainsi, la Belgique pourra tourner avec 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050.

UN. L'ÉNERGIE LA PLUS VERTE EST CELLE QUE NOUS NE CONSOMMONS PAS

Les maisons en Belgique consomment 70 % plus d'énergie que la moyenne européenne. Pour remédier à cette situation, nos autorités recourent principalement à des primes à la rénovation. C'est une solution du chacun pour soi. Les propriétaires à faible revenu sont laissés pour compte parce que les coûts d'investissement sont trop élevés pour eux.

Nous travaillons de manière structurée et progressive pour réduire considérablement l'impact climatique des bâtiments obsolètes dans notre pays. Le pacte d'investissements du gouvernement Michel prévoit des fonds pour l'isolation des bâtiments publics d'ici 2030. Nous voulons également rénover tous les logements sociaux pour atteindre la neutralité climatique à tous les niveaux en 2030. Grâce aux thermographies des toits et des murs, réalisées en collaboration avec les autorités communales, nous inventorions l'état de l'isolation des maisons au niveau de chaque commune. Nous promouvons activement des rénovations collectives selon les normes énergétiques E30, soit la quasi-neutralité énergétique, en commençant par les quartiers où l'énergie s'échappe par les portes et les fenêtres. Dans le cadre de ces rénovations groupées, nous lançons un appel d'offres public pour intervenir en bloc sur toutes les maisons participantes. De cette façon, nous travaillons efficacement et réduisons les coûts. D'ici 2040, nous mettrons 90 % de l'habitat à la norme de consommation d'énergie presque nulle. Ceux qui n'ont pas les moyens de rénover sont soutenus par un système de tiers payant. La banque d'investissement pour le climat avance les coûts de la rénovation. Le propriétaire rembourse l'investissement avec le rendement dérivé de l'énergie économisée. Si l'investissement est intégralement remboursé, la facture énergétique retombe à son niveau réel, plus bas. Nous encourageons les propriétaires à rénover leurs immeubles en tenant compte du statut énergétique comme critère dans la grille des loyers contraignante (voir chapitre 16 sur le logement.) Autrement dit, si vous louez des propriétés qui ne sont pas bien isolées, vous devrez le faire à un loyer inférieur.

Beaucoup de progrès peuvent également être réalisés dans l'industrie. Grâce aux réseaux de chauffage urbain, nous récupérons la chaleur résiduelle des industries qui, à l'heure actuelle, est simplement rejetée dans l'atmosphère. Par exemple, les entreprises du port d'Anvers rejettent actuellement deux fois plus de chaleur que ce dont la ville a besoin en chauffage et en eau chaude sanitaire. Nous les obligeons à faire des investissements en faveur des économies d'énergie et à basculer vers une économie circulaire. De cette façon, nous réduisons encore davantage la consommation d'énergie de l'industrie. À travers un meilleur aménagement du territoire, nous rendons de nombreux trajets superflus et le choix des transports en commun beaucoup plus évident. Ce qui nous permettra de réduire de moitié la demande énergétique de la Belgique d'ici 2050.

Dans le même temps, nous passons progressivement du pétrole et du gaz à l'électricité comme source d'énergie. Ceci vaut aussi bien pour le chauffage et le transport que pour l'éclairage, les appareils et les machines. Même quand toute l'énergie sera fournie par l'électricité, grâce aux importantes économies d'énergie réalisées, la quantité d'électricité dont nous aurons besoin en 2050 sera plus ou moins comparable à celle que nous utilisons aujourd'hui.

DEUX. NOUS INVESTISSONS DANS L'ÉNERGIE DE DEMAIN

En 2016, à peine 14 % de l'électricité produite dans notre pays provenait de sources renouvelables. Le Pacte énergétique s'engage à porter ce taux à 40 % d'ici 2030. Mais le gouvernement reste vague quant à la façon de procéder. Dans le Plan Air Climat Énergie 2030 adopté en avril 2016, la Wallonie s'est également fixé comme objectifs 22 % d'électricité renouvelable en 2020 et 26 à 44 % en 2030. Mais il est peu probable que la Wallonie les atteigne. En 2016, à peine 14 % de l'électricité produite en Wallonie était renouvelable. Les sources en sont diverses : la biomasse (29 %), la force hydraulique (8,5 %), l'éolien (33 %) et le photovoltaïque (19 %). Si toutes ces sources sont en progrès (un quintuplement depuis 2005), on note ces dernières années un net ralentissement des nouvelles installations photovoltaïques et éoliennes. Le problème est que le gouvernement wallon compte presque exclusivement sur le secteur privé pour atteindre son objectif. C'est ce qu'il a fait depuis des années et l'enseignement à en tirer est clair : ça ne marche pas.

Pourtant, il est parfaitement possible de produire beaucoup plus d'énergie à partir de sources renouvelables. Les prix de l'électricité verte baissent sensiblement, alors que la capacité des nouvelles éoliennes et des panneaux photovoltaïques ne cesse de croître. Les investissements à grande échelle dans les énergies renouvelables peuvent créer de nombreux nouveaux emplois verts. Mais le gouvernement préfère abandonner à Electrabel & cie les leviers de notre approvisionnement en énergie. Les grandes entreprises de l'énergie ne jurent que par l'énergie nucléaire et les combustibles fossiles. Au lieu d'investir radicalement dans la production d'énergie durable, le gouvernement a l'intention d'accorder 350 millions d'euros par an de subsides à six nouvelles centrales à gaz. Ça ne peut plus durer.

L'énergie est trop importante pour la laisser au marché libre. Dans une révolution verte, il n'y a pas de place pour Electrabel et Cie. Nous voulons prendre en main nous-mêmes les leviers de notre avenir. Nous prônons la socialisation du secteur de l'énergie. Les gens et l'environnement doivent prendre la première place, pas la soif de profit privé des multinationales. Nous voulons échapper au carcan des géants européens de l'énergie. Au lieu d'Engie, EDF et autres, nous voulons un service public de l'énergie, aux mains de la collectivité et sous contrôle démocratique. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions remplacer le chaos du marché libre par la mise en place planifiée d'un système durable de l'énergie.

Pour enclencher le mouvement, nous fondons nous-mêmes une entreprise publique de l'énergie, avec deux buts en vue. Une bonne fourniture de services, avec des prix abordables d'un côté. Et, de l'autre, la production de 100 % d'énergie renouvelable. Cette entreprise s'intègre dans le Plan de transition énergétique, qui définit une voie pour compter exclusivement sur l'énergie renouvelable d'ici 2050. Déjà pour 2030, il sera possible de produire 60 % de notre électricité à partir de sources renouvelables, ce qui représente 40 % de la demande énergétique totale. Avec une entreprise publique d'énergie, nous tirons un trait sur la logique étouffante du profit qui paralyse aujourd'hui le secteur de l'énergie et nous misons à fond sur l'électricité durable. Nous facilitons en outre des entreprises locales d'énergie, dans des mains publiques, et des coopératives citoyennes, pour contribuer au système énergétique de demain. Beaucoup de villes au Danemark et en Allemagne nous devancent déjà. Leurs entreprises d'énergie urbaines sont des championnes de l'énergie verte et à prix abordable.

À l'heure actuelle, seulement 4,4 % des toitures adaptées sont équipées de panneaux solaires. Voilà déjà un domaine où notre entreprise publique d'énergie peut faire la différence. Avec le système de tiers payant de la banque d'investissement pour le climat, nous donnons la possibilité, même aux moins nantis, d'équiper les toits de panneaux solaires. Nous facilitons aussi l'investissement dans des panneaux solaires collectifs entre voisins.

Le gouvernement wallon avait initié en 2013 un plan d'implantation de l'éolien (avec une cartographie positive et des lots avec adjudication publique pour les concessions). Ce plan a été abandonné en fin de législature et ensuite le développement du secteur a été fortement freiné par les nombreux recours d'opposants aux projets d'implantation d'éoliennes. Nous allons reprendre ces travaux pour planifier et accélérer le développement de l'éolien par notre entreprise publique d'énergie. Mais nous le ferons en misant dès le début sur une participation et une sensibilisation maximale de la population car on ne peut pas imposer les

énergies du futur sans la participation des populations concernées.

La géothermie est aussi une source d'énergie potentielle en Wallonie. Même si certains gisements sont déjà exploités (dans la région de Mons par exemple), son apport est encore marginal. Des études de potentiel et de faisabilité détaillées sont actuellement en cours pour le compte du Service public de Wallonie. Nous finalisons ces études et établissons un cadre juridique et incitatif pour valoriser le potentiel géothermique wallon.

Le débit de l'énergie éolienne varie en fonction de la météo, or un approvisionnement continu en électricité est essentiel. Nous devons donc prévoir des solutions de stockage d'électricité durant les périodes de pic de production futures pour parer aux périodes creuses. Une piste à développer est la filière à hydrogène. Quand les panneaux photovoltaïques et les éoliennes produisent trop d'électricité, nous utilisons ce surplus d'électricité pour l'électrolyse de l'eau, qui permet de scinder l'eau en oxygène et en hydrogène. C'est ce qu'on appelle la technologie électricité-gaz. L'hydrogène que nous produisons et stockons de cette façon peut facilement être reconverti par la suite en énergie électrique à l'aide de piles à combustible vertes.

La transition vers 100 % d'énergie renouvelable implique aussi la nécessité d'un réseau énergétique entièrement nouveau. Car en plus de l'électricité et du gaz, l'hydrogène et l'eau chaude deviennent également des vecteurs énergétiques importants. Les fluctuations de la production et du stockage de l'électricité doivent être maintenues en équilibre constant. Nous mettons donc les différents réseaux d'énergie entre les mains du public et les transformons en un réseau intelligent, un réseau à commande numérique qui fait correspondre l'offre et la demande.

Opter pour une transition intégrale aux énergies renouvelables signifie : arrêter de consommer l'énergie nucléaire. En 2014, le gouvernement Michel s'était engagé à s'attaquer au problème de l'insécurité en matière d'approvisionnement. Or en fin de la législature, ce gouvernement ne pouvait toujours pas garantir que les lumières resteraient allumées, alors que les prix de l'énergie montaient en flèche. Ceci est la conséquence directe de la dépendance aux centrales nucléaires obsolètes. Des centrales que la N-VA tient à tout prix à maintenir en fonctionnement pour garantir l'approvisionnement et maintenir des prix bas. Or pour y parvenir, elle doit s'efforcer de graisser la patte aux riches actionnaires d'Electrabel. Ceux-ci continuent à engranger d'énormes profits sur les centrales nucléaires qui sont amorties, alors que nous payons le prix fort pour notre électricité et que nous n'avons jamais eu à importer autant d'électricité de nos pays voisins qu'en 2018. Et pour le moment, la taxe nucléaire ne sert à prélever qu'une part de plus en plus réduite de ces bénéfices : 200 millions d'euros en 2015 et seulement 160 millions d'euros en 2016, le montant le plus bas depuis l'introduction de cette taxe.

En 2015, tous les partis au gouvernement ont décidé de maintenir en service les plus anciennes centrales nucléaires pour dix ans supplémentaires. La politique de l'énergie organise ainsi sa propre paralysie. Parce que le maintien en fonctionnement des centrales nucléaires bloque les investissements dans l'énergie renouvelable. Parce qu'on ne peut arrêter les centrales nucléaires lorsque que le soleil brille et que le vent souffle. Et parce qu'elles font obstacle au changement de notre réseau électrique. En 2025, nous arrêterons donc complètement les centrales nucléaires et nous fermons déjà immédiatement les réacteurs fissurés de Doel 3 et Tihange 2.

Selon des estimations récentes, les coûts de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets nucléaires se montent à 15 milliards d'euros. Electrabel et Luminus font tout pour y contribuer le moins possible. Or la situation est claire. Vu les profits colossaux qu'elles ont tiré de leurs centrales nucléaires, il incombe à Electrabel et Luminus de prendre complètement en charge le coût du démantèlement et le stockage des déchets nucléaires. Il n'est pas question qu'après avoir profité de la manne nucléaire, ces géants de l'énergie s'en aillent en laissant l'ardoise au public. L'argent nécessaire à cela doit être viré intégralement par les exploitants nucléaires à un compte bloqué à la Banque nationale. Ainsi, nous nous assurons que ce n'est pas la collectivité qui en supporte les coûts.

Construire de nouvelles centrales nucléaires n'est en rien une solution. Si les centrales nucléaires de nouvelle génération sont susceptibles de produire moins de déchets nucléaires, elles sont tout aussi malsaines que celles qui les ont précédées. Et vu le temps qu'exigeraient leur développement et leur construction, elles ne constituent pas non plus une alternative viable. Pendant la phase de démantèlement des centrales, nous assurons la réaffectation des employés de Doel et Tihange. Leur expertise est plus importante que jamais pour le démantèlement des centrales et pour la transformation de Doel et Tihange en pôles énergétiques du futur. Nous mettons en place des centrales de cogénération modernes, ainsi que des projets pilotes pour le stockage de l'énergie.

Près du tiers de notre énergie provient du gaz naturel. Grâce aux réseaux de chauffage urbain et au passage à l'électricité, notre objectif à terme est de supprimer l'utilisation du gaz naturel. En attendant, nous remplaçons autant que possible le gaz naturel fossile par du gaz synthétique obtenu à partir de l'hydrogène ou par du biogaz issu de la fermentation de sources durables. À plus long terme, nous visons un démantèlement progressif du réseau gazier.

TROIS. DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE, DURABLE ET SOCIALE

En l'espace de cinq ans, la facture d'électricité en Belgique a augmenté de plus de 30 %, soit près de 250 euros par an. Alors qu'au début du gouvernement Michel, la facture d'électricité d'un ménage moyen en Belgique était inférieure à celle des pays voisins, elle est aujourd'hui presque 25 % plus chère.

Les ménages se saignent à blanc pour payer leur facture d'électricité, mais n'obtiennent rien en retour. Bien au contraire. Notre pays affiche un des pires bilans en termes d'approvisionnement en énergie, avec des risques de pannes d'électricité, des plans de fermeture et des centrales nucléaires fissurées et obsolètes qui tombent en panne à tout bout de champ. L'énergie est chère mais pas durable. Dans le domaine des énergies renouvelables, la Belgique se classe en queue de peloton avec les Pays-Bas. En France, pays voisin le moins cher, 16 % de l'énergie consommée est renouvelable. En Belgique, on en est à seulement 8 %.

La politique énergétique est un fiasco. Le gouvernement n'est plus en mesure de garantir un approvisionnement stable en électricité. Et c'est donc Engie-Electrabel qui dicte la loi. Le géant de l'énergie dévalise nos ménages. La libéralisation du marché de l'énergie n'a été bénéfique que pour le portefeuille des actionnaires.

D'avril 2014 à septembre 2015, nous avons payé 6 % au lieu de 21 % de TVA sur l'électricité. C'était tout à fait normal : le chauffage en hiver est un droit fondamental et non un produit de luxe comme le caviar ou le champagne. C'était encore une décision du gouvernement Di Rupo, qui a été prise après des années de campagne du PTB. Cependant, le gouvernement Michel a immédiatement réaugmenté la TVA à 21 %.

Le prochain gouvernement devra réduire immédiatement la TVA sur l'énergie à 6 %. Cela permettra d'alléger sensiblement les factures des ménages. La facture doit être envoyée à Electrabel. Il n'est vraiment pas normal qu'elle soit payée moyennant un saut d'index caché, comme ce fut le cas lors du gouvernement Di Rupo.

Des mesures structurelles sont nécessaires pour combler le fossé énergétique avec les pays voisins. Nous préconisons un tarif réglementé et bon marché pour les particuliers. Au lieu de donner carte blanche aux compagnies d'énergie, en procédant de la sorte, le gouvernement impose des prix maximaux clairs. Ce système existe déjà en France, avec le « tarif bleu ». Ce n'est pas un hasard si la facture énergétique en France est inférieure de 400 euros par an à celle de la Belgique.

Les différents tarifs d'énergie ne facilitent absolument pas le choix de l'alternative la moins chère. C'est pourquoi nous voulons limiter l'offre à un seul tarif par fournisseur.

Pour protéger le consommateur contre les hausses soudaines de prix, nous garantissons également des

prix fixes qui ne puissent être ajustés qu'une fois par an.

Nous nous opposons au déploiement des compteurs d'électricité intelligents. Ce projet profite uniquement au secteur de l'énergie. La quantité massive de données numériques leur permet de mettre en œuvre des « tarifs intelligents » qui fluctuent d'un jour à l'autre, voire d'heure en heure. Ainsi, aux heures de pointe, l'électricité peut être de trois à cinq fois plus chère. Ce système est en vigueur aux États-Unis. De cette façon, les familles perdent tout contrôle sur leur facture d'énergie.

Sans compter que ces compteurs coûtent une fortune. Le déploiement intégral de compteurs intelligents de gaz et d'électricité en Flandre reviendrait entre 640 à 800 euros par ménage. Nous ferions mieux de dépenser cet argent pour des projets d'isolation.

En 2007, le gouvernement wallon a introduit le système des certificats verts pour promouvoir la production d'électricité provenant de sources renouvelables : énergie solaire, éolienne et hydraulique, biomasse ou encore cogénération. À cause du soutien très généreux (en plus des économies d'énergie) du plan SolWatt, ce système a rapidement mené à une explosion du nombre de petites installations, surtout photovoltaïques, et permis un véritable bond en avant dans la production d'électricité verte. Le problème est que le système a promu l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers ayant les moyens d'investir (au moins 10 000 euros) alors que c'est l'ensemble des consommateurs qui doit le financer par leur facture d'électricité.

Ainsi, en 2012, le distributeur Elia a quintuplé son « tarif de transport pour l'obligation de service public ». Ce sont donc ceux qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'installer des panneaux solaires qui paient. C'est injuste et on sous-utilise de cette manière la capacité d'installation de ces panneaux vu que les ménages aux revenus modestes en sont exclus. D'ailleurs, depuis le 1er juillet 2018, il n'y a plus de primes pour l'installation de panneaux photovoltaïques, car leur rendement est estimé entre 7,3 et 8,4 %. Mais les installations industrielles sont en plein développement, car elles bénéficient encore du mécanisme des certificats verts. Nous retirons de la facture les coûts des certificats verts. Au lieu de reporter les coûts des panneaux solaires sur les consommateurs, nous voulons qu'Electrabel & cie supportent les plus lourdes charges. Et donc aussi la dette contractée dans le cadre du plan Solwatt (2,8 milliards à l'horizon 2027 selon le régulateur wallon).

Nous introduisons donc le système du tiers payant par la Banque d'Investissement pour le Climat afin de donner à chacun la possibilité de placer une installation photovoltaïque. Et, ces installations étant rentables, nous en retirons le coût de la facture d'électricité, une fois l'amortissement réalisé.

9. L'INDUSTRIE COMME ATOUT POUR LE CLIMAT

L'industrie est un levier pour la révolution climatique sociale. Bien qu'elle reste la principale source de gaz à effet de serre, elle peut jouer un rôle central dans le chauffage durable de nos villes, le recyclage de matériaux et l'économie d'énergie. C'est bon pour la planète et cela contribue à la création d'emplois durables. Avec des normes contraignantes et une recherche ancrée dans le domaine public, nous donnons un coup de balai à la logique du profit. Nous mettons l'industrie sur la voie d'un avenir durable.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE

- Nous introduisons des objectifs contraignants pour rendre l'industrie neutre au niveau climatique d'ici 2040. Nous créons ainsi les conditions permettant à l'industrie de se convertir en un capteur plutôt qu'un émetteur de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.
- Grâce aux réseaux de chauffage urbain, nous récupérons la chaleur excédentaire émise par des industries pour répondre à la demande en chaleur d'autres industries et des habitations.
- De nombreuses techniques d'économie d'énergie sont prêtes à l'emploi, mais ne sont pas mises en application. Nous obligeons l'industrie à investir dans les meilleures techniques d'économie d'énergie.

DEUX. PLACE À LA RÉVOLUTION DE L'HYDROGÈNE

- Le soleil ne brille pas tout le temps, le vent ne souffle pas toujours suffisamment fort. Pour compenser les creux de production d'énergie renouvelable, nous utilisons les excédents d'énergie provenant des panneaux solaires et des éoliennes pour produire de l'hydrogène. L'avantage : l'hydrogène peut ensuite être stocké et facilement retransformé plus tard en électricité.
- Avec le soutien de la banque d'investissement pour le climat, nous stimulons le développement d'une pétrochimie circulaire par laquelle le CO₂ produit par l'industrie est capté et transformé avec l'aide de l'hydrogène en matières premières nécessaires dans la pétrochimie.
- En incitant le secteur sidérurgique à investir dans la technologie verte des hauts-fourneaux de nouvelle génération utilisant de l'hydrogène et ne dégageant pas de CO₂, seul de l'acier à faible teneur de carbone sera produit en Belgique d'ici 2035, en vue de passer à l'acier zéro carbone d'ici 2040.

TROIS. POUR UNE AUTRE FAÇON DE PRODUIRE

- Nous optons résolument pour l'économie circulaire, où les matières premières peuvent être utilisées à l'infini. Cela permet non seulement d'économiser des matériaux, mais aussi de l'énergie.
- Nous luttons contre l'excès d'emballages et de matériaux à usage unique. Nous introduisons également un système de consigne sur les emballages de boissons. D'ici 2050, nous voulons une économie zéro déchets.
- Nous luttons contre l'obsolescence programmée des appareils électriques en augmentant de manière significative les durées de garantie légale. Et nous réduisons la montagne croissante des déchets électroniques.
- Nous accélérons la recherche de nouveaux matériaux de construction à base de carbone au lieu de ciment et nous optons pour le bois comme structure portante dans la construction.

QUATRE. LA BELGIQUE SANS AMIANTE EN 2024

- Nous voulons d'ici 2020 dresser une cartographie de l'amiante dans les bâtiments publics et privés, les maisons, les décharges et les sols contaminés. Cette base de données centralisée sur l'amiante sera

accessible à tous.

- Les dépôts d'amiante situés à moins de 500 mètres de zones d'habitation seront immédiatement fermés. Nous renforçons les contrôles sur le stockage de l'amiante. Ce stockage doit être sécurisé, de préférence par vitrification.
- Nous revoyons le financement du Fonds amiante et augmentons la contribution de l'industrie de l'amiante à ce Fonds.
- D'ici 2024, nous éliminerons tout l'amiante identifié dans les bâtiments publics et privés, avec une priorité accordée aux écoles et grâce à l'intervention financière du Fonds amiante.
- Nous ratifions la Convention de Lugano sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement et militons activement pour une interdiction totale à l'échelle mondiale de l'extraction et de l'utilisation de l'amiante.

VISION

L'industrie est l'une des principales sources de gaz à effet de serre dans notre pays. Avec la construction, elle représente 28 % des émissions totales, sans tenir compte de l'énergie qu'elle puise du réseau. Les entreprises sont en effet aussi les plus grandes consommatrices d'énergie. Pourtant, les décideurs politiques belges n'y prêtent guère attention. Ils continuent de s'appuyer sur le système européen d'échange de quotas d'émission pour les plus gros pollueurs.

Il n'est donc pas surprenant que cette politique produise très peu de résultats. Pour les entreprises privées, c'est le profit à court terme qui prime, et non la viabilité de la planète pour les générations futures. Les années de crise ont vu une diminution des émissions de l'industrie belge, mais depuis 2012, les chiffres sont de nouveau à la hausse. En 2016, dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles, les émissions de gaz à effet de serre ont atteint leur plus haut niveau en cinq ans. Alors que les effets du changement climatique deviennent de plus en plus visibles, les grandes entreprises vont résolument dans la mauvaise direction.

Nous voulons que d'ici 2050, l'industrie cesse d'émettre des gaz à effet de serre et qu'à la place, elle les capte. Cela nécessitera une véritable révolution, qui ne viendra pas spontanément des grandes entreprises elles-mêmes. Il est plus que temps de donner un sérieux coup de barre pour vaincre la logique du profit et de la concurrence qui paralyse tout changement de cap. C'est pourquoi nous proposons de remplacer l'échange de droits d'émission par des normes contraignantes, avec une voie claire vers des émissions négatives en 2050. De cette manière, l'industrie sera contrainte de prendre des mesures drastiques d'économie d'énergie.

Nous allons également devoir revoir nos modes de production. L'hydrogène constitue la clef de voûte à la fois d'une production d'énergie renouvelable et d'une révolution de la manière de produire dans l'industrie lourde. Aussi, au lieu de constituer une simple pierre d'achoppement à la révolution verte, cette industrie en représentera l'un des principaux atouts. D'ici 2050, elle sera capable d'absorber le CO₂ de l'atmosphère au lieu d'en être le principal émetteur actuellement. Nous garantissons ainsi la viabilité à long terme de l'industrie belge et créons de nouveaux emplois verts. Des emplois qui, loin de constituer un obstacle à un avenir durable, contribuent activement à la viabilité de la planète.

UN. UNE UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE

Les recherches du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent que l'intensité énergétique de l'industrie pourrait immédiatement être réduite d'un quart si elle utilisait les meilleures techniques disponibles. Mais l'investissement en efficacité énergétique ne rapporte pas assez vite selon les normes du marché. C'est pourquoi nous rendons obligatoire l'utilisation de ces techniques, pour mettre un terme au gaspillage d'énergie. D'autres recherches, financées par la banque d'investissement pour le climat, nous aideront à réduire encore davantage notre consommation d'énergie. Ce qui nous permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie de 80 % à l'horizon 2050.

Les tours de refroidissement expulsent d'énormes quantités de chaleur dans l'air. Quel gaspillage d'énergie ! Or cette chaleur peut parfaitement être réutilisée. Par exemple, par des usines proches qui ont besoin de chaleur de haute qualité et qui, à l'heure actuelle, sont obligées de produire elles-mêmes cette chaleur à partir de combustibles fossiles. Ou par des zones résidentielles situées à proximité : les réseaux de chauffage urbain peuvent ainsi rendre superflues les chaudières à gaz et à mazout.

DEUX. PLACE À LA RÉVOLUTION DE L'HYDROGÈNE

Dans le chapitre précédent, on a pu voir comment utiliser l'hydrogène pour compenser les fluctuations de l'énergie renouvelable. L'hydrogène stocké peut faire office de batteries, mais aussi de matière première de base pour l'industrie, se substituant aux processus de production extrêmement polluants en place.

Mais l'hydrogène a encore bien d'autres atouts dans sa manche. En capturant le CO₂ libéré par les processus industriels de combustion et en le faisant réagir avec de l'hydrogène, nous pouvons produire du méthane et du méthanol. Le méthane peut remplacer le gaz naturel fossile ; le méthanol peut servir de matière première de base dans l'industrie pétrochimique. Au lieu de produire ces substances à partir de pétrole et de gaz naturel, nous partons tout simplement d'eau et d'énergie renouvelable ! Nous créons ainsi des circuits fermés : une pétrochimie circulaire, où à terme n'intervient plus une goutte de pétrole. Appliquez ceci sur 220 des plus grosses cheminées en Flandre et l'émission belge diminue déjà au moins de 20 % !

La technologie de l'hydrolyse existe depuis plus d'un siècle. L'île de Goeree-Overflakkee aux Pays-Bas est en bonne voie, à l'aide de cette technologie, de devenir neutre pour le climat d'ici 2020 (!). Et à Augsburg en Allemagne, on produit aujourd'hui déjà du méthane vert à base d'hydrogène et d'énergie renouvelable, qu'on brûle alors en système fermé pour en tirer de l'énergie. Malgré ces bons exemples, les entreprises chez nous ne prennent pas d'initiatives pour développer la technologie à grande échelle. Le risque de tels investissements est trop grand dans le cadre du libre marché et cela ne garantit pas de retour économique certain. C'est pourquoi, avec la banque d'investissement pour le climat, nous avançons les moyens pour mettre en marche la révolution de l'hydrogène. Les entreprises pourront bénéficier de ces nouvelles techniques pour respecter leurs normes d'émission, à condition de payer des redevances à la banque d'investissement pour le climat.

À terme, il sera également possible d'extraire et de capter activement le CO₂ de l'atmosphère et de le stabiliser dans des produits durables. Nous choisissons de ne pas nous débarrasser du CO₂ dans les couches profondes de la terre. Ce qu'on appelle le Carbon Capture and Storage est une technique risquée et inefficace. Et bien sûr, les investissements dans le captage du CO₂ ne peuvent servir de prétexte pour réduire les efforts de lutte contre les émissions de carbone.

L'hydrogène peut également révolutionner le secteur de l'acier. Les fours à coke polluants d'aujourd'hui peuvent être remplacés par la technologie verte des hauts-fourneaux de nouvelle génération utilisant de l'hydrogène et ne dégageant pas de CO₂. Avec de nouvelles techniques de captage, dans lesquelles les gaz de haut fourneau sont transformés en biocarburant par des micro-organismes, nous pouvons faire de l'industrie sidérurgique belge le fer de lance mondial des développements de haute technologie dans ce secteur.

TROIS. POUR UNE AUTRE FAÇON DE PRODUIRE

La quantité de gaz à effet de serre émise par l'industrie dépend principalement du type de produits qu'elle produit. À l'heure actuelle, beaucoup de produits sont destinés à un usage unique. Les ingénieurs sont chargés de concevoir des appareils qui ont une courte durée de vie et qui doivent être remplacés. La meilleure recette pour générer des bénéfices plantureux à court terme est une véritable catastrophe climatique à plus long terme.

Prenons, par exemple, le cas des sacs en plastique. Chaque année, nous en consommons pas moins de 100 milliards rien qu'en Europe. Ils sont fabriqués à partir d'énergies fossiles comme le pétrole et, après

usage, finissent souvent dans la nature, où il leur faut des centaines d'années pour se décomposer. C'est pourquoi les sacs en plastique à usage unique font déjà l'objet d'une interdiction en Scandinavie, aux Pays-Bas et en France, mais aussi en Wallonie et à Bruxelles (pas encore en Flandre). Les produits jetables tels que les sacs, mais aussi les gobelets, les assiettes et les couverts en plastique doivent être remplacés le plus rapidement possible par des produits réutilisables.

À l'heure actuelle, beaucoup d'appareils sont sciemment conçus pour ne pas durer. Car plus les consommateurs se rendent rapidement au magasin pour acheter une nouvelle imprimante, une machine à laver ou un smartphone, plus les caisses enregistreuses tournent. Le résultat ? Un gaspillage invraisemblable de matières premières et d'énergie. La Chambre a voté une résolution pour remédier à cette obsolescence programmée, mais la majorité a fait en sorte que le texte ne puisse pas changer grand-chose dans la pratique. Nous voulons prolonger les périodes de garantie pour mettre un terme à ces pratiques nuisibles. De cette façon, nous réduisons également la montagne croissante de déchets électroniques. D'ici 2050, nous voulons une économie sans déchets pour que les incinérateurs deviennent obsolètes.

À l'heure actuelle, dans le secteur de la construction, nous dépendons fortement du béton. Or sa production émet énormément de gaz à effet de serre. Heureusement, le béton peut dans de nombreux cas être remplacé par le bois. Nous pouvons donc faire appel à une sylviculture durable. Le bois fixe le carbone au lieu de le rejeter. Le bois est en outre solide. Il est même projeté d'ériger pour la première fois des gratte-ciel entièrement en bois. Nous accélérons également le développement de nouveaux matériaux de construction basés sur le recyclage du CO₂.

En produisant moins et en choisissant mieux ce que nous fabriquons, nous aurons déjà énormément accompli. Cependant, la manière dont nous produisons a naturellement aussi toute son importance. Actuellement, la production industrielle se déroule, en grande partie, de manière linéaire. Les entreprises utilisent des matières premières limitées pour fabriquer des produits qui sont incinérés comme déchets ou mis en décharge après une durée de vie souvent courte. En produisant de la sorte, nous sommes en train de miner notre planète : nous prenons plus que ce que la terre est à même de renouveler, et nous générons plus de pollution qu'elle n'est capable d'absorber. Nous devons opérer la transition vers une économie circulaire au lieu d'une économie linéaire. Les déchets sont ainsi utilisés comme matière première, encore et encore. Et en concevant des produits de façon modulaire, nous pouvons plus aisément les réparer. Cela permet d'économiser des matières premières, mais aussi énormément d'énergie. Nous soutenons donc aussi le concept des repair cafés (ou cafés de réparation) où les produits sont réparés pour être réutilisés.

Une production circulaire implique que nous rendions la collecte de déchets plus efficace. Un levier en ce sens est le prélèvement d'une consigne sur les emballages de boissons. Or les gouvernements régionaux rechignent à mettre en place ce système de consignes. La mesure ne coûtera toutefois rien à la personne qui rapporte des canettes et des bouteilles en plastique usagées. Elle a également un impact majeur sur la quantité de matériaux et de déchets pouvant être réutilisés.

QUATRE. LA BELGIQUE SANS AMIANTE EN 2024

Durant des années, notre pays a été l'un des plus grands consommateurs de plaques d'amiante au monde. On sait déjà depuis des décennies que l'inhalation de fibres d'amiante peut entraîner la mort par cancer. Cependant, sous la pression de la mafia de l'amiante (les sociétés Eternit, SVC et compagnie), il a fallu attendre jusqu'à 1998 avant de voir apparaître une interdiction générale sur l'incorporation de l'amiante dans les matériaux de construction. Des centaines de personnes ont été victimes de l'amiante ou ont perdu des proches des suites d'un cancer de l'amiante. Les personnes qui ont travaillé avec l'amiante ou qui ont vécu à proximité d'une usine de transformation de l'amiante vivent dans la crainte d'être atteintes par le redoutable cancer causé par l'amiante.

L'amiante a été utilisé dans la construction d'innombrables maisons, écuries, abris de jardin et bâtiments scolaires. La plupart des gens ne disposent pas des moyens nécessaires pour le faire enlever par des entre-

prises professionnelles. Nous voulons que les pouvoirs publics cessent de détourner le regard et s'attellent sans plus tarder à faire de notre pays un pays sans amiante. La Flandre s'est muni d'un plan pour éliminer tout amiante à risque d'ici 2040. Aucune date butoir n'est fixée en Wallonie et à Bruxelles. Alors qu'aux Pays-Bas, l'élimination totale de l'amiante a été avancée à 2024... Nous aussi, nous devons pouvoir le faire ! C'est pourquoi, nous voulons d'ici 2020 recourir à une base de données centralisée sur l'amiante qui permet de dresser un inventaire de l'amiante dans l'ensemble des bâtiments publics et privés.

Pour éviter que l'amiante ne continue à faire des victimes, même après son élimination des bâtiments, nous fermons les décharges d'amiante actives à moins de 500 mètres des habitations. Les risques pour les riverains de respirer de la poussière d'amiante sont en effet trop élevés, comme à la décharge SVK à Saint-Nicolas-Waes (en Flandre-Orientale). Suite à une campagne résolue d'un comité d'action et du PTB, la fermeture définitive de la décharge SVK a été décidée. Il faut privilégier la vitrification des déchets d'amiante (les faire fondre pour les transformer en un résidu vitreux totalement inerte), la seule méthode qui soit vraiment sûre pour la santé d'après les spécialistes.

En 2015 et 2016, les autorités n'ont pas payé leur contribution au Fonds amiante (qui verse des indemnités aux victimes d'un cancer causé par l'exposition à l'amiante), parce que les réserves du Fonds étaient jugées suffisantes. Mais c'est une vision à court terme qui témoigne d'un manque total de compréhension de l'impact de l'amiante sur la santé. Le temps d'incubation de cancers comme le mésothéliome et l'intervalle qui sépare l'exposition des premiers symptômes peuvent s'élever à plus de cinquante ans. Le Sénat français considère d'ailleurs pour cette raison que le nombre de cancers va continuer à augmenter jusqu'en 2025. Nous sommes donc encore loin du pic. En outre, le Fonds amiante pourrait intervenir aussi dans le financement de l'élimination de l'amiante dans les bâtiments. Pour cette raison, nous continuons à soutenir le Fonds amiante et nous exigeons une augmentation de la contribution de l'industrie de l'amiante à ce fonds.

Nous ratifierons la Convention de Lugano sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement. Nous allons enfin militer activement pour une interdiction totale à l'échelle mondiale de l'extraction et de l'utilisation de l'amiante.

10. UN AMÉNAGEMENT INTELLIGENT DU TERRITOIRE

Moins de temps perdu dans les embouteillages, plus d'espaces verts, des logements à prix abordable, des PME florissantes : tout commence par un aménagement intelligent du territoire. Nous amorçons un nouveau mouvement vers la ville. Une ville durable, avec des logements de qualité et abordables. Une ville que nous densifions et verdissions. De cette façon, nous pouvons donner plus d'espace à la nature et à l'agriculture. Tout en nous préparant aux conséquences du réchauffement climatique.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE VISION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Nous élaborons une vision globale de l'aménagement du territoire à travers laquelle nous rapprochons l'habitat des lieux de travail et créons plus d'espaces verts à l'intérieur comme à l'extérieur des villes.
- Nous freinons l'expansion de nos villes et de nos communes et privilégions la densification urbaine. Nous faisons voter un décret « Stop au béton ».
- Dans les lieux dépourvus de transports en commun et d'équipements collectifs, nous substituons aux zones urbanisables des zones non urbanisables
- Nous n'accordons plus de permis de bâtir que pour les constructions supplémentaires dans les centres-villes et le centre des villages. Nous reconvertissons systématiquement les terrains à bâtir en dehors de ces zones en réserves agricoles ou naturelles.
- Les terrains faisant l'objet d'une réaffectation sont compensés au prix d'achat indexé et non au prix du marché avec le revenu dérivé des avantages du plan. De cette façon, les propriétaires ne sont pas perdants et les spéculateurs ne sont pas récompensés.
- Nous encourageons les villes à mener une politique immobilière active pour garantir le droit à un logement abordable dans les centres urbains.
- Nous réinvestissons les moyens initialement prévus pour l'extension des autoroutes dans les transports en commun. Nous n'autorisons pas l'agrandissement du réseau autoroutier.
- Nous encourageons la rénovation plutôt que les nouvelles constructions de maisons.

DEUX. PROTÉGER ET AGRANDIR LES ESPACES VERTS

- Nous transformons les zones d'expansion résidentielles redondantes et les zones dotées d'une grande capacité de stockage d'eau en zones naturelles, forestières ou en parcs naturels.
- Nous développons des forêts mélangées en essences et en âges pour préserver nos forêts des effets des changements climatiques.
- La verdure à l'intérieur et autour de la ville est cruciale pour la qualité de vie et l'attractivité de celle-ci. Nous voulons plus de zones vertes dans la ville et dans les banlieues
- Nous planchons sur un stress-test climatique pour mieux comprendre comment les villes et communes peuvent mieux faire face aux inondations et aux canicules au moyen d'infrastructures vertes et d'eau libre.
- Quiconque recouvre le sol avec de l'asphalte ou du béton sera tenu d'assumer l'intégralité des frais de compensation correspondants. Lorsque cela n'est pas possible, nous demandons une contribution pour prendre des mesures d'ameublement ailleurs.
- Nous essayons autant que possible de réutiliser les bâtiments agricoles inoccupés. Si ce n'est pas possible, on restaure le terrain sous forme d'espace ouvert. Un tel terrain ne pourra en aucune circonstance être utilisé pour de nouveaux travaux de construction.
- Nous respectons notre patrimoine historique, culturel et naturel et réutilisons le patrimoine et les sites industriels abandonnés pour créer de nouvelles zones naturelles et des points de rencontre culturels.
- Nous révisons en profondeur la loi sur la chasse afin de restaurer l'équilibre forêt-faune sauvage.

TROIS. LA MOBILITÉ DURABLE COMMENCE PAR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INTELLIGENT

- Nous concentrons les services autant que possible à l'intérieur et à proximité des zones résidentielles. Nous rapprochons ainsi les lieux de vie et de travail. C'est une façon de réduire la circulation et d'augmenter les déplacements à pied ou à vélo.
- Nous planifions de nouveaux quartiers résidentiels et de bureaux, des centres commerciaux et des campus éducatifs en fonction des plateformes de transport intermodales.
- Nous misons sur des zones mixant fonctions de résidence, de commerces et de services publics, ainsi que des activités économiques non polluantes.
- Nous n'autorisons pas la construction de nouveaux grands centres commerciaux.

VISION

Une vue aérienne de la Belgique nous permet de voir un paysage fragmenté où les quartiers résidentiels, l'étalement urbain, les zones agricoles, la nature et l'industrie s'enchevêtrent. C'est le résultat de deux siècles d'alternance entre exodes ruraux et urbains.

À l'ère de l'industrialisation, les gens se sont déplacés vers les villes, à proximité des usines où ils travaillaient. Mais à force de vivre au même endroit, des idées socialistes ont commencé à voir le jour parmi les ouvriers. Pour éloigner ses paroissiens d'une telle influence, l'Église a donc repoussé les gens vers les campagnes. Avoir sa maisonnette et un petit jardin à l'écart de la ville, voilà qui devint le nec plus ultra. Avec l'adoption de la loi De Taeye, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement a accordé des primes et des prêts pour la construction en masse de maisons individuelles. Les villes se vidaient progressivement de leurs habitants, les usines fermaient leurs portes, tandis que les nouveaux immigrants trouvaient leur place dans les quartiers populaires appauvris.

Pour inverser le déclin des villes, les politiciens de tout bord ont alors opté pour une politique néolibérale qui donnait libre cours aux projets de prestige, à la spéculation immobilière, au marketing urbain et à une concurrence débridée entre les villes pour attirer investisseurs, entreprises et touristes. Les espaces ouverts ont été morcelés pour faire place à des chaînes de magasins, des immeubles de bureaux et des centres touristiques. Les promoteurs immobiliers ont construit des appartements coûteux afin de tirer le plus d'argent possible de chaque mètre carré. Une fois encore, ceux qui avaient assez d'argent ont quitté la ville pour se faire une place au vert alors que pour les personnes aux revenus plus modestes, vivre dans le centre est tout simplement devenu hors de prix. Les villes sont devenues de vastes zones alternant quartiers résidentiels, zonings industriels et grandes surfaces, s'adaptant aux besoins des automobilistes se déplaçant de « l'extérieur » pour se rendre au travail. L'étalement urbain a été la réponse à l'exode urbain. Il n'y avait pas de plan d'aménagement du territoire. Les zones vertes ont été laminées. Et les distances pour se rendre au travail n'ont cessé de se rallonger. Un vrai chaos !

Le moment est venu d'opérer un nouveau retour vers la ville : pour préserver les rares espaces verts, vivre confortablement et durablement et mettre fin aux embouteillages et au trafic routier intense. Une ville durable cette fois, avec des logements abordables dans des quartiers agréables et verts, avec des cyclistes et des piétons, et des transports en commun de qualité. Une ville où les habitants peuvent se connaître et travailler ensemble dans toute leur diversité. De cette façon, nous pouvons stopper le morcellement et la fragmentation à l'extérieur de la ville, et faire place à l'agriculture et la nature.

UN. UNE VISION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour rendre la vie en ville attrayante, nous menons une politique de logement qui place le logement abordable et de qualité au-dessus des profits des spéculateurs immobiliers. Avec de bons transports en commun et des services de proximité, il devient agréable de vivre en ville. Nous créons plus d'espaces verts à l'intérieur et autour de la ville et nous nous concentrons sur les jardins potagers et l'agriculture urbaine. C'est

aussi une façon de contribuer à des chaînes plus courtes.

Nous mettons fin au bétonnage et à l'asphaltage des espaces verts et faisons voter un décret « Stop au béton », à l'instar de la Flandre. Nous ne délivrons des permis de bâtir que dans les centres-villes et les centres-villages, et favorisons la rénovation des bâtiments existants. Il y a encore de la place pour absorber la majeure partie de la croissance démographique dans les années à venir. En dehors des centres, nous transformons systématiquement les zones urbanisables en zones-non-urbanisables pour stopper l'étalement urbain, et ce dans les lieux dépourvus de transports en commun et d'équipements collectifs. Nous n'autorisons pas la construction de projets de nouvelles autoroutes à Liège (liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays) et à Charleroi (Trident Light). Ainsi, nous préservons le bois du Prince à Charleroi, poumon vert de la ville, menacé par le projet de liaison autoroutière Trident Light. Les moyens prévus pour ces projets doivent être réinvestis dans le développement des transports en commun ainsi que dans la navigation fluviale, et non dans la construction d'« aspirateurs » à camions.

DEUX. PROTÉGER ET AGRANDIR LES ESPACES VERTS

Les forêts sont les poumons de notre planète. C'est pourquoi nous les protégeons, notamment du pouvoir de l'argent. Contre une utilisation purement commerciale de nos forêts, nous développons des forêts mélangées en essences et en âges pour les préserver, ainsi que pour les prémunir des effets des changements climatiques.

Avec notre vision globale de l'aménagement du territoire, nous stoppons l'expansion des zones résidentielles et faisons place à de nouvelles zones vertes. Avec de nouvelles forêts périurbaines et plus d'eau libre, nous améliorons la qualité de vie à l'intérieur et autour des villes et contribuons à la prévention des vagues de chaleur. Nous nous attaquons en même temps aux effets des changements climatiques. Nous empêchons ou compensons tout nouveau durcissement du sol et ameublissons autant de sols que possible. De cette façon, l'eau peut mieux pénétrer dans le sol, nous évitons les inondations et les nappes phréatiques sont mieux alimentées.

Pour réaliser cela, nous avons besoin de personnel en suffisance. Nous renforçons donc le cadre de la Conservation de la nature

Le souci pour l'avenir va de pair avec le respect du passé. Nous prenons soin de notre patrimoine culturel et industriel et explorons de nouvelles interprétations sociales, écologiques et interculturelles.

TROIS. LA MOBILITÉ DURABLE COMMENCE PAR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INTELLIGENT

Les zones résidentielles éloignées des services et des lieux de travail et la réduction des transports en commun entraînent des bouchons et des embouteillages. Un aménagement du territoire intelligent peut écourter et même rendre superflus une grosse partie des déplacements. Les distances plus courtes incitent à se déplacer à pied ou à vélo. Ce qui, combiné à une offre de transports en commun à maillage fin, nous permet aussi de laisser plus souvent la voiture à la maison. L'option la plus efficace du point de vue énergétique devient l'option la plus logique

Il s'agit de rapprocher l'habitat et le lieu de travail et d'implanter des services et des équipements collectifs dans les quartiers résidentiels. Fini donc les hypermarchés et les grands complexes hospitaliers à la périphérie de la ville. Retour à des commerces et des institutions médicales de proximité, au niveau des quartiers. Des plateformes de transport intermodales — où on peut facilement passer d'un bus à un train, garer son vélo ou prendre le tram — font du transport en commun le meilleur choix. Les nouvelles zones résidentielles, les zonings industriels ou les campus seront exclusivement aménagés à proximité de ces plateformes.

Par ailleurs, nous misons aussi sur des zones mixant fonctions de résidence, de commerces et de services publics, avec des activités économiques non polluantes. Nous modifions le Code de développement territorial wallon dans ce sens. À Bruxelles, nous développons des activités productives, pourvoyeuses d'emploi peu qualifié, dans la zone du Canal, plutôt que d'y construire du logement de haut standing comme l'ont fait les différentes majorités communales et régionales.

Dans cet aménagement du territoire, il n'y aura plus de place pour de nouveaux centres commerciaux mégalomanes dans les villes et leur périphérie. Comme celui du parc Léopold à Namur : ce projet a suscité beaucoup de résistance en raison de son impact sur les commerces locaux et parce qu'il nécessite la destruction d'un espace vert au centre-ville. Malgré une forte opposition citoyenne et une consultation populaire qui a clairement rejeté le projet en 2015, la majorité cdH-Ecolo-MR veut poursuivre la construction de ce centre commercial. Ailleurs, les grands centres commerciaux en périphérie des villes causent des problèmes de circulation et aggravent la pollution de l'air. De tels projets n'ont pas leur place dans un aménagement territorial intelligent.

OSONS

LES BUS

ET TRAMS

GRATUITS

VOTEZ VISIONNAIRE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

www.ptb.be

11. UNE MOBILITÉ FLUIDE ET DURABLE

Une circulation fluide, de l'air pur et des conditions propices à la participation de toutes et tous : tel est le défi de la mobilité que nous devons relever. Des réseaux de transports en commun solides et denses peuvent être l'épine dorsale d'une mobilité durable. Aussi nous voulons investir massivement dans les trains, les trams et les bus. En instaurant la gratuité des transports en commun (métro, tram, bus et train pour les navetteurs), nous apportons une solution aux embouteillages étouffants, ainsi qu'une alternative à de nouvelles taxes kilométriques. Nous prenons des dispositions pour augmenter l'espace réservé aux piétons et aux cyclistes et pour promouvoir des véhicules plus propres. Nous privilégions le transport fluvial et ferroviaire pour le transport de marchandises sur longues distances.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LES TRANSPORTS EN COMMUN COMME PREMIER CHOIX

- Avec notre Feuille de route 2030, une vision nationale des transports en commun, nous triplerons d'ici 2030 la part du train, du tram, du bus et du métro dans les déplacements.
- Nous instaurons la gratuité des transports en commun sur l'ensemble des réseaux TEC, STIB et De Lijn. Nous rendons le train gratuit pour les trajets domicile-travail, pour les pensionnés, les chercheurs d'emploi, les mineurs d'âge et les étudiants.
- Au lieu de rembourser l'abonnement domicile-travail, l'employeur paie une contribution transport par travailleur. Le montant varie en fonction de la distance entre domicile et lieu de travail.
- Nous instaurons un indice passagers : la dotation aux transports en commun évolue en fonction du nombre de passagers transportés.
- Nous ajustons minutieusement les horaires de train, bus, tram et métro, suivant l'exemple suisse de « l'horaire cadencé intégré ».
- Nous développons un Réseau express régional (RER) autour de Bruxelles et des grandes villes, avec des fréquences plus élevées sur les lignes ferroviaires et une offre élargie de trams et de bus.
- Nous adaptons tous les arrêts et véhicules des différentes sociétés de transport en commun pour les rendre accessibles aux personnes handicapées d'ici 2024.

DEUX. LE TRAIN COMME COLONNE VERTÉBRALE DES TRANSPORTS EN COMMUN

- D'ici 2030, nous voulons une fréquence de quatre trains par heure entre les grandes villes, de même que sur les lignes à destination et en provenance de leurs agglomérations.
- En investissant davantage dans le personnel et l'équipement, nous assurons des trains à l'heure. Avec plus de personnel dans les gares et à bord des trains, nous augmentons la sécurité.
- Nous réduisons le prix des billets de train à 0,10 euro par km, avec un minimum de 1,5 euro et un maximum de 7,5 euros. Nous maintenons un prix fixe par kilomètre.
- Nous maintenons la SNCB à 100 % dans le secteur public et assurons un refinancement pour garantir un service public de qualité. Nous fusionnons la SNCB et Infrabel.
- Nous voulons ouvrir ou rouvrir 100 gares pour 2030. Nous dédoublons certaines lignes de chemin de fer et examinons où il faut de nouvelles lignes. Nous investissons dans les trains à hydrogène et réduisons ainsi les coûts de maintenance.
- Nous transformons les gares en plateformes de mobilité intermodales, avec offre de voitures et de vélos partagés, une bonne correspondance avec le transport en commun local et des parkings sécurisés pour les vélos.
- Nous encourageons les voyageurs en train à faire le « dernier kilomètre » à vélo. Nous supprimons donc le ticket vélo et développons l'offre de vélos partagés de la SNCB.

TROIS. DES TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTS ET GRATUITS DANS LES VILLES

- Nous garantissons à chacun le droit à des bus qui permettent de se déplacer de façon rapide et efficace.
- Nous augmentons la fréquence des bus dans les zones urbaines et rurales, en heure de pointe mais aussi en heures creuses. Nous introduisons les bus de nuits dans les grandes agglomérations.
- Nous développons pour chaque grande agglomération de la Région wallonne d'un Réseau express qui combine tous les modes de transports en commun.
- Nous développons le tram d'agglomération public à Liège. Nous étudions la création d'un réseau de tram dans d'autres agglomérations wallonnes comme Namur ou Mons.
- Nous prolongeons les lignes de métro et les lignes de tram du réseau STIB pour mieux connecter la première couronne de la périphérie aux 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Nous renforçons la ponctualité et l'information en temps réel. Nous installons des panneaux indicateurs qui transmettent des informations en temps réel aux arrêts qui n'en sont pas encore pourvus.
- Nous développons une mobilité durable en investissant dans des bus à l'hydrogène pour les TEC et la STIB.
- Nous instaurons un indice passagers : la dotation aux transports en commun évolue en fonction du nombre de passagers transportés. Ainsi, nous garantissons aux TEC et à la STIB du personnel en suffisance.
- Pour atteindre ces objectifs, nous investissons dans les TEC et la STIB. Nous augmentons l'enveloppe d'investissements et les subsides publics nécessaires.
- Nous gardons les TEC et la STIB dans des mains entièrement publiques. Pas de privatisation et de libéralisation du transport par tram et bus, y compris entre les agglomérations, malgré la demande de la Commission européenne.

QUATRE. EN TRAIN POUR LES TRAJETS DE MOINS DE MILLE KILOMÈTRES

- Avec des prix fixes, abordables, nous rendons les trains à grande vitesse accessibles à tous, comme une alternative durable au transport aérien.
- Nous développons des liaisons internationales dans les grandes villes belges, avec également des trains de nuit, comme en Autriche.
- Nous revenons sur la libéralisation du trafic ferroviaire international en Europe, pour rendre le train de nouveau attractif.

CINQ. TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR LONGUE DISTANCE PAR TRAIN ET PAR BATEAU

- D'ici 2030, nous voulons que la moitié du transport de marchandises se fasse par train ou par bateau.
- Nous améliorons les liaisons ferroviaires aux ports d'Anvers et de Gand pour transporter 40 % du transportement par train d'ici 2030, comme dans les ports allemands aujourd'hui.
- Nous rendons le transport ferroviaire de marchandises à nouveau attractif, en le reconvertissant en service public.
- Pour que le transport longue distance se fasse par train et non par route, nous recherchons une collaboration européenne pour transporter les camions directement sur le train grâce au Rollende Landstrasse (ferroulage).
- Nous encourageons les entreprises à abandonner le just in time, qui multiplie le nombre de camions en circulation.

SIX. À VÉLO OU À PIED, EN TOUTE TRANQUILLITÉ ET EN TOUTE SÉCURITÉ

- Nous lançons un plan Wallonie cyclable 2.0 concerté avec les usagers afin de développer une vision

régionale sur la pratique du vélo. Nous veillons notamment à ce que les pistes cyclables soient continues et ne s'arrêtent pas aux frontières communales.

- Nous étendons le réseau de pistes cyclables sécurisées à 300 km sur l'ensemble de la Région bruxelloise.
- Nous instaurons le principe 30/50/70 : vitesse maximale de 30 km/h sur les routes sans piste cyclable, de 50 km/h sur les routes avec piste cyclable surélevée, et de 70 km/h uniquement avec piste cyclable séparée.
- Nous assurons des parkings à vélos sécurisés à proximité des points nodaux et des services importants.
- Avec un Masterplan Carrefours sûrs, nous éliminons les conflits de tous les croisements de routes régionales. Cela peut se faire notamment par le biais de passages souterrains, de ponts et d'une coordination adéquate des feux de signalisation.
- Nous assurons aux piétons des traversées en sécurité des routes régionales.

SEPT. VOITURES PROPRES EN COMPLÉMENT AU TRANSPORT DURABLE

- En collaboration avec les initiatives existantes, nous développons un réseau national de voitures partagées.
- Nous encourageons la propulsion électrique sur batteries pour les vélos, les scooters et les voitures, en installant des bornes de recharge supplémentaires, comme prévu dans le plan d'action Clean Power for Transport.
- Nous rendons la taxe de circulation plus équitable et plus durable en la rendant proportionnelle au poids et à la cylindrée de la voiture immatriculée. Nous appliquons les mêmes critères aux "zones basses émissions".
- Quant aux gros moyens de transport comme les camionnettes, les autobus et les camions, nous soutenons pleinement l'utilisation de piles à combustible à hydrogène renouvelable.
- Nous nous opposons à une redevance kilométrique pour les voitures particulières. Il s'agit d'une mesure inefficace et antisociale.
- Nous visons un transport à 100 % zéro émissions d'ici 2040. C'est pourquoi nous mettrons fin à la vente de moteurs à combustion interne d'ici 2030.
- Nous supprimons les avantages fiscaux pour les nouvelles voitures de société, afin que ce système s'éteigne. Avec notre Feuille de route 2030, tous les travailleurs peuvent aller au travail gratuitement en transport en commun.
- Nous augmentons le nombre de points de mesure de la qualité de l'air, aussi bien pour les NOx que pour les particules fines, y compris dans les écoles.
- Nous arrêtons l'expansion du réseau routier, sauf nouvelles infrastructures qui dégorgent les zones résidentielles et naturelles.

VISION

La mobilité en Belgique est à l'arrêt. Les files s'allongent, la congestion du trafic est une véritable plaie, tous ces camions et autos affectent dramatiquement la qualité de l'air, les transports en commun sont minés par des retards, des trajets annulés et des trams et trains surchargés. Le transport est responsable de près d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays.

Nous empruntons toutes sortes de moyens de transport différents pour toutes sortes de motifs différents. Le défi est de savoir comment les garantir pour tous, tout en réduisant l'impact de nos déplacements sur la qualité de vie, la qualité de l'air ainsi que sur le climat.

À ce défi, les gouvernements du pays répondent par une inertie peu imaginative et paresseuse, camouflée en « réalisme » : encore plus de voitures ! Des milliards d'euros consacrés à la construction de nouvelles routes autour de Bruxelles et d'Anvers et des milliards d'euros supplémentaires en avantages fiscaux oc-

troués aux voitures de société. Entre-temps, les coupes ne cessent de s'alourdir à la SNCB, au TEC, à la STIB et à De Lijn avec pour conséquence une détérioration visible du service et une hausse continue des tarifs. Quant au nouveau prélèvement kilométrique que le gouvernement flamand et certains partis politiques en Wallonie entendent introduire (et d'autres la vignette autoroutière), celui-ci se dresse comme une nouvelle embûche sur la route des usagers contraints par cette mauvaise gestion de prendre le volant pour aller au travail. Cette taxe touche plus durement les petits revenus.

Aujourd'hui, 80 % des déplacements se font en voiture, souvent faute d'alternative. Nous voulons réduire ce chiffre de moitié pour 2030 : en arriver à 40 %. Pour y parvenir, nous optons pour une approche totalement différente. Nous misons sur une Feuille de Route 2030 qui vise à faire des transports en commun un premier choix fiable, y compris pour des trajets domicile-travail durables. D'ici 2030, grâce à cette Feuille de route, nous voulons multiplier par trois la part des déplacements en train, tram, bus et métro à 35 %.

UN. LES TRANSPORTS EN COMMUN COMME PREMIER CHOIX

Nos gouvernements suppriment des arrêts et ferment des gares, et tandis que les retards et les annulations se multiplient, ils augmentent le prix des billets... Il ne faut pas s'étonner alors que les usagers n'aient jamais été aussi insatisfaits de la SNCB.

Avec la Feuille de route 2030, nous optons résolument pour une autre approche vers la mobilité durable. Nous débloquons des ressources pour faire des transports en commun une alternative fiable. Parce que les bus, les trams et les trains, c'est exactement comme des routes, mais dans une direction durable : prévoyez une offre accrue et la demande suivra d'elle-même. La clé se trouve dans une bonne coordination des différents moyens de transport. Ici, nous allons vers le système suisse de « l'horaire cadencé intégré » avec comme objectif : pouvoir rejoindre Bruxelles en deux heures maximum depuis n'importe quel point du pays. Un indice passagers nous permet d'assurer que le financement des TEC, de la STIB et de la SNCB soit proportionnel au nombre d'usagers.

Afin de faire des transports en commun le premier choix pour les trajets quotidiens entre domicile et lieu de travail, nous instaurons la gratuité de l'offre complète du TEC, de la STIB et De Lijn de même que le voyage en train entre domicile et lieu de travail. A l'intérieur de la Région bruxelloise, tous les transports en commun (en ce compris le train) seront gratuits.

De cette façon, nous offrons une alternative aux voitures de société. Tallinn, Aubagne, Dunkerque... des dizaines de villes européennes prouvent que ça marche. Le Luxembourg a été le premier pays à décider de la mise à disposition gratuite de tous les transports en commun sur son territoire. Nous finançons cette mesure durable et sociale en demandant aux employeurs le versement d'une contribution au transport pour leurs employés. Cette contribution remplace l'indemnité individuelle que de nombreux salariés perçoivent déjà à l'heure actuelle pour leur abonnement. En rendant la contribution au transport proportionnelle à la distance qui sépare les travailleurs de leur lieu de travail, nous incitons les entreprises à embaucher plus près du lieu de travail.

La gratuité est économiquement faisable et profitable. L'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) a estimé que la gratuité généralisée des bus wallons coûterait 59 millions d'euros par an (0,4 % du budget de la Région wallonne). La gratuité générera aussi des bénéfices importants en matière de santé, d'écologie, de mobilité et de justice sociale. En augmentant la fréquentation des bus, on améliore la qualité de l'air et on diminue les coûts liés à la pollution. La gratuité permet aussi d'économiser sur les coûts de voirie par la baisse du trafic.

DEUX. LE TRAIN COMME COLONNE VERTÉBRALE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le développement des chemins de fer comme colonne vertébrale du système de transport en commun

implique un financement à la hauteur des enjeux. Les gouvernements précédents ont fait le contraire. Le gouvernement Michel a réduit chaque année de 663 millions d'euros la dotation de la SNCB et d'Infrabel, soit 3 milliards d'euros au total, en plus des 150 millions d'économies annuelles déjà imposées par le gouvernement Di Rupo. Le gouvernement Michel a également annulé le plan d'investissement 2013-2025 de 26 milliards d'euros. Il a fallu attendre la fin de la législature pour que le gouvernement se décide enfin promettre un investissement d'à peine 5 milliards d'euros : pas plus qu'un sparadrap sur une hémorragie.

Avec la Feuille de route 2030, nous investissons 50 milliards d'euros dans la SNCB pour faire du rail l'épine dorsale de l'ensemble du réseau de transport en commun. Nous assurons des liaisons à plus haute fréquence. Dans les gares, les correspondances avec le tram, bus et métro sont immédiates. Nous élargissons l'offre et ouvrons ou rouvrons dix nouvelles gares chaque année jusqu'en 2030. Nous dédoublons certaines lignes de chemin de fer et nous examinons quelles nouvelles lignes sont nécessaires. Parce que là où l'offre ferroviaire augmente, les voyageurs suivent en grand nombre. Les voyageurs veulent plus de trains. C'est pourquoi les actions du PTB et d'autres pour une revalorisation de petites gares comme Anvers-Sud et contre la suppression de trains à Gentbrugge ont été un succès.

Avec la Feuille de route 2030, nous investissons également dans le personnel et l'équipement, afin d'améliorer la ponctualité des chemins de fer. Nous redéployons du personnel aux guichets des petites gares. Et nous nous assurons de la présence d'au moins un accompagnateur par train.

Nous voulons rendre d'ici 2024 toutes les gares accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour que cette Feuille de route 2030 devienne réalité, nous avons besoin d'un véritable service public de transport en commun. Partout où on a privatisé ou libéralisé, les services ont régressé et les prix se sont envolés. En Grande-Bretagne par exemple, il est aujourd'hui moins cher pour se rendre de Newcastle à Londres de prendre un vol par l'Espagne que de prendre le train. Les navetteurs y sont entassés comme des sardines. Au lieu de coûter moins cher au gouvernement, le rail coûte aujourd'hui quatre fois plus qu'avant la privatisation ! Pas surprenant, dès lors, que deux tiers de la population britannique soient favorables à sa renationalisation. Or en Belgique, le gouvernement Michel a tout fait pour préparer le terrain à la libéralisation.

En Belgique non plus, ces préparatifs ne font aucun bien aux chemins de fer. Avec la scission des chemins de fer entre la SNCB (les trains) et Infrabel (les rails), les retards se sont multipliés. Les coupes budgétaires ont détérioré les services. Le gouvernement a procédé à des essais en vue de l'application du système « one man car », sans accompagnateur de train. Sans compter les projets de billets plus chers en heures de pointe, quand le plus de gens ont besoin du train. Au lieu de cette stratégie du pourrissement, nous réintégrons les trains et les rails au sein d'une même entreprise publique, la SNCB, et nous refusons d'ouvrir le rail à la concurrence.

Nous transformons les gares en plateformes où on trouve non seulement une bonne correspondance avec le bus ou le tram, mais où on peut aussi facilement déposer son auto et enfourcher un vélo partagé. Nous voulons aller vers un modèle bike & ride et supprimer trois principaux obstacles à cela. Premièrement, nous assurons des parkings à vélos bien équipés et sûrs. Deuxièmement, nous poursuivons le développement du système de vélo partagé Bluebike de la SNCB avec un système d'abonnement et un prix de location attractif de 1 euro par jour. Troisièmement, nous prévoyons dans chaque train un wagon dans lequel on peut mettre son vélo gratuitement afin de permettre plus facilement de prendre son vélo dans le train.

TROIS. DES TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTS ET GRATUITS DANS LES VILLES

Au lieu d'encourager les usagers et d'en convaincre encore plus à prendre les transports en public, tout semble fait pour les décourager. Alors que le nombre d'usagers des TEC augmente, le réseau a perdu 5.000 kilomètres. 15 % des arrêts ont été supprimés, le nombre de bus a diminué et le prix a plus que doublé en

quelques années. Les usagers augmentent, mais les moyens diminuent. Nous voulons au contraire garantir le droit à chaque habitant de Wallonie à pouvoir se déplacer avec un bus de l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW, la société qui fait rouler les TEC) de façon rapide et efficace. Nous voulons investir dans les TEC pour atteindre cet objectif et embaucher des travailleurs supplémentaires.

En Wallonie, la fréquence des bus pose beaucoup de problèmes. C'est pourquoi nous voulons augmenter la fréquence dans les zones urbaines et rurales, en heure de pointe mais aussi en heures creuses. Nous introduisons les bus de nuits dans les grandes agglomérations.

Nous développons pour chaque grande agglomération de la Région wallonne un Réseau express qui combine tous les modes de transports en commun. Nous développons le tram d'agglomération public à Liège. Nous étudions également la création d'un réseau de trams dans d'autres grandes villes wallonnes. Le tram est un moyen de transport adapté à des villes et agglomérations de 100.000 habitants comme Namur et Mons, par exemple.

Bruxelles étouffe sous les voitures. Les études montrent qu'une grande partie des voitures des navetteurs est issue des communes périphériques de Bruxelles (Brabant wallon et flamand). Si le train est une partie de la solution, nous voulons également miser sur une plus grande coopération entre les autorités bruxelloises d'un côté, flamandes et wallonnes de l'autre, en vue de prolonger les lignes de métro, tram et bus du réseau STIB en dehors de Bruxelles. Ainsi, les habitants de la première couronne de la périphérie bruxelloise pourront facilement se rendre dans la capitale.

Nous renforçons également la ponctualité et l'information par l'installation aux arrêts de panneaux indicateurs qui transmettent des informations en temps réel.

Le gouvernement wallon PS-cdH a acheté 298 bus hybrides en Pologne. Mais c'est un fiasco. Ces bus tombent très régulièrement en panne et consomment presque autant de carburant que les bus actuels. La même logique est appliquée à Bruxelles: les nouveaux bus sont hybrides. Nous voulons investir dans des bus à l'hydrogène qui polluent infiniment moins que les bus actuels et appliquer notre proposition de loi Van Hool (du nom d'une entreprise belge de construction de bus) qui oblige les services publics qui font un appel d'offre pour l'achat de bus à respecter les critères sociaux et écologiques et non à se baser uniquement sur base du prix d'achat. Tout bénéfice pour l'emploi et l'environnement.

La Commission européenne pousse à la libéralisation du transport en car entre les agglomérations de chaque pays. En Belgique, Flixbus, une multinationale allemande, développe une vingtaine de lignes entre les grandes villes belges depuis moins d'un an. Le ministre wallon des Transports a annoncé fin 2018 la privatisation d'une quarantaine de lignes des TEC. Et il a annoncé qu'il allait augmenter la part du budget pour les lignes que l'OWT gère en sous-traitance avec le privé, au détriment de celles qui sont directement gérées par le public. Même chose avec le tram liégeois qui sera financé avec l'argent public (à un coût élevé) mais construit et géré partiellement par le privé. Nous voulons garder le contrôle sur le développement des transports et les développer en fonction du nombre d'usagers et des enjeux environnementaux et non en fonction du profit. C'est pourquoi nous voulons garder les TEC ainsi que la STIB dans des mains publiques.

QUATRE. EN TRAIN POUR LES TRAJETS DE MOINS DE MILLE KILOMÈTRES

Celui qui veut aujourd'hui prendre le train comme alternative écologique à l'avion en est pour ses frais. Alors que les vols au départ d'aéroports subventionnés décollent à des prix excessivement bas, la libéralisation du trafic ferroviaire international ne s'est absolument pas traduite par des billets bon marché. Dans le même temps, la plupart des trains de nuit ont été supprimés.

Le train à grande vitesse et le train de nuit sont pourtant des alternatives parfaites à l'avion pour des distances de moins de mille kilomètres. Si on inclut le temps d'enregistrement et de récupération de ses

bagages à l'aéroport, on serait déjà arrivé à destination avec le train à grande vitesse. Et avec le train de nuit, on glisse à travers l'Europe comme dans un rêve. Et ce avec un impact sur le climat et la qualité de l'air qui est plusieurs fois inférieur à celui de l'avion. Par ailleurs, l'impact d'un avion sur le climat est important.

Afin de faire du train le moyen de transport de choix pour les déplacements à l'intérieur de l'Europe, nous demandons que le trafic ferroviaire international au sein de l'Union européenne soit repris en mains par le public. Nous réduisons les prix et multiplions les points d'embarquement en aménageant des gares internationales dans les principales villes belges.

CINQ. TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR LONGUE DISTANCE PAR TRAIN ET PAR BATEAU

Nos routes débordent des camions et de camionnettes. La Belgique est une plaque tournante européenne pour le transport de marchandises, mais cela ne se fait pas de manière durable. En raison du just in time, de nombreux camions circulent sur nos routes à peine chargés, tandis que l'essor incontrôlé de l'e-commerce a fait exploser le nombre de camionnettes. Ce transport routier a un impact beaucoup plus important sur la santé, l'environnement et le climat que le train ou le bateau. Le transport de marchandises doit donc se faire par le rail ou sur l'eau. Si rien ne change, le transport de marchandises augmentera de 45 % entre 2012 et 2030, dont un quart seulement sera assuré par voie fluviale ou ferroviaire.

Nous voulons freiner, voire inverser cette croissance effrayante du transport de marchandises. C'est pourquoi nous stimulons la production locale, les chaînes courtes, et nous jugulons l'obsolescence programmée de produits et d'appareils. Nous remettons en cause les camions en just in time et le modèle Zalando qui congestionnent nos routes avec des camionnettes.

En même temps, nous passons au train et au bateau. Les camions qui ne font que transiter par le territoire belge, qui représentent 12,5 % du transport de marchandises, nous les embarquons en train avec leur chargement, selon le concept suisse de l'autoroute ferroviaire. Nous travaillons à l'élimination des chaînons manquants dans les liaisons ferroviaires vers les ports d'Anvers et de Gand, afin de transporter plus de conteneurs en train. À l'heure actuelle, à peine 8 % du trafic de fret à Anvers se fait par le rail, seulement 11 % à Gand aussi, alors que les ports allemands atteignent 40 %. En combinant cette croissance avec un effort de navigation intérieure, nous pouvons transporter en 2030 au moins la moitié des marchandises de manière durable.

Il faut pour cela un service public solide. Le gouvernement violet-vert de Verhofstadt prétendait que la libéralisation ferait exploser le trafic ferroviaire de marchandises. C'est tout le contraire qui s'est produit : en quatre ans, la part du train dans le transport de marchandises a diminué de moitié. Dans le reste de l'Europe également, la libéralisation et la privatisation du rail ont conduit les entreprises de transport à se tourner massivement vers le transport routier. Quelle erreur capitale ! Il faut que la SNCB soit de nouveau l'acteur public et exclusif du transport ferroviaire de marchandises.

SIX. À VÉLO OU À PIED, EN TOUTE TRANQUILLITÉ ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Le vélo est plein essor. Vélos pliants, triporteurs, vélos de ville, vélos électriques, BMX, vélos de course et vélos de grand-mère font partie du paysage urbain. Cependant, l'infrastructure cycliste laisse souvent à désirer. L'autorité publique réduit les cyclistes ainsi que les piétons à des usagers de seconde catégorie de la voie publique. Pour augmenter sensiblement la part des modes de déplacement doux, il faut rendre les déplacements à vélo et à pied plus sûrs et plus faciles.

Nous lançons pour cela un plan Wallonie cyclable 2.0 concerté avec les usagers. Ce plan vise à développer une vision régionale sur la pratique du vélo. A Bruxelles, nous étendons le réseau de pistes cyclables sécu-

risées à 300 km sur l'ensemble de la Région.

A Bruxelles, comme en Wallonie, nous en finissons avec les pistes cyclables qui s'arrêtent aux frontières des communes : nous veillons à ce que les pistes cyclables soient continues. Cela rend plus rapides les déplacements entre les villes et les communes, même là où on n'utilise pas encore tellement le vélo aujourd'hui. Parce qu'une bonne infrastructure cyclable attire de nouveaux usagers et retire du même coup des autos de la route.

Les routes régionales où on roule à 70 km/h seront dotées d'une piste cyclable complètement séparée. Là où la limite de vitesse est de 50 km/h, les cyclistes doivent pouvoir rouler sur une piste cyclable surélevée. Autrement, la vitesse doit être limitée à 30 km/h.

Là où cyclistes, piétons et trafic motorisé se croisent, nous évitons le plus possible le contact. Notamment au moyen de tunnels ou de ponts lorsque l'espace le permet. Sinon, au moyen de feux de signalisation où vert veut vraiment dire : traverser en toute sécurité. C'est pour cela que nous introduisons des phases de feux « sans conflit » dans le plus possible de carrefours. Le feu passe au vert pour tous les piétons et cyclistes ensemble tandis qu'il est rouge pour toute la circulation motorisée dans toutes les directions.

SEPT. VOITURES PROPRES EN COMPLÉMENT AU TRANSPORT DURABLE

Avec la Feuille de route 2030, nous effectuons la grande conversion du transport. Plus qu'une alternative, la mobilité durable devient ainsi un premier choix. On a pourtant parfois besoin d'une voiture. Et pour un grand nombre de lieux de travail, il faudra beaucoup de temps et d'investissements avant que les transports en commun ne remplacent la voiture. Ce trafic automobile résiduel, nous le rendons le plus durable possible.

La plupart des voitures restent immobiles presque toute la journée. C'est pourquoi nous instaurons, en collaboration avec les initiatives existantes, un système national de voitures partagées permettant facilement de partager une voiture avec les voisins. L'autorité publique subsidie une serrure électronique, qui peut être déverrouillée par une application centrale. Les coûts d'utilisation de l'auto sont partagés.

Pour rendre les voitures restantes aussi durables que possible, nous développons le réseau de bornes de recharge intelligentes et de stations-service à hydrogène. Nous préférons les bornes de recharge intelligentes qui intègrent les batteries des voitures connectées au réseau intelligent (smart grid). De cette façon, nous rendons possible l'arrêt de l'utilisation de nouveaux moteurs à combustion interne d'ici 2030. Nous rendons la taxe de circulation plus équitable et plus durable en la rendant proportionnelle au poids et à la puissance de la voiture immatriculée. Nous récompensons ceux qui optent pour une voiture plus écologique. Le poids et la puissance d'une voiture sont, en effet, des indicateurs plus fiables de son impact environnemental que les tests officiels d'émission. Surtout maintenant que nous savons que les fabricants n'hésitent pas à falsifier les résultats des tests. Quand a éclaté le Dieselgate, le gouvernement n'est pas intervenu. Il n'y a pas eu de poursuites judiciaires et aucune mesure n'a été prise contre les lobbies ni contre les portes tournantes entre politique et industrie automobile.

Si on roule en voiture de société, on parcourt en moyenne deux fois plus de kilomètres que quelqu'un qui dispose d'une voiture particulière. Les navetteurs en voiture de société constituent la moitié des files sur le ring de Bruxelles. En n'accordant plus de nouveaux avantages fiscaux, nous supprimons progressivement les voitures de société, qui coûtent énormément d'argent mais ne bénéficient qu'à 20 % des salariés. Le service public fédéral Mobilité estime en effet que la formule cash-for-car actuellement en place ne convaincra pas même 10 % des familles à renoncer à la voiture de société en échange de plus de salaire net. Pendant ce temps, le gouvernement continue de perdre 2 milliards d'euros par an de recette fiscale et 1,75 milliard d'euros par an de cotisations de sécurité sociale. Afin de restituer cet argent à la société, nous demandons instamment aux négociations collectives salariales de convertir la perte de cet avantage extra-légal en salaire brut complémentaire.

Nous voulons un report modal de la voiture vers des modes de transport plus durables. Il va donc de soi que nous ne construisons pas de nouvelles infrastructures routières, comme l'élargissement du ring de Bruxelles. Nous explorons néanmoins les endroits où, grâce à de nouvelles infrastructures, nous pouvons alléger le fardeau qui pèse sur les zones résidentielles et naturelles. Nous continuons de soutenir les plans originaux du projet Ringland : la séparation du trafic de transit et du trafic urbain sur le ring d'Anvers et son recouvrement sur toute sa longueur.

12. DROIT À L'EAU, UN DROIT QUI COULE DE SOURCE

L'eau potable est un besoin fondamental et devrait être un droit pour tous. Avec la gestion intégrée de l'eau aux mains des pouvoirs publics, nous renversons la tendance à l'augmentation des factures d'eau et à la diminution des approvisionnements. Nous garantissons l'accès à l'eau et nous nous préparons aux conséquences du changement climatique.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. DROIT À L'EAU GARANTI POUR TOUS

- Nous reprenons le droit à l'eau à l'article 23 de la Constitution. On ajoute l'eau à la liste des biens qui ne peuvent être saisis selon l'article 1408 du Code judiciaire.
- Nous interdisons qu'on coupe ou qu'on restreigne l'eau pour des raisons financières. En cas de retards de paiement, les gens sont accompagnés par un service de médiation de dettes.
- Nous examinons gratuitement la consommation d'eau des ménages où elle est anormalement élevée et nous les aidons à y porter remède.
- Nous refusons toutes nouvelles taxes à la consommation et augmentations de prix inéquitables. Nous avons pour objectif de financer la politique de l'eau par une politique de redistribution (impôt sur le revenu).
- Par personne domiciliée dans un logement, nous garantissons la gratuité des 15 premiers mètres cubes (25 pour un isolé).
- Nous supprimons les tarifs dégressifs pour les gros consommateurs (les grandes entreprises) et nous exigeons que les entreprises couvrent la totalité des coûts d'épuration de l'eau.

DEUX. DES SERVICES PUBLICS EFFICACES, TRANSPARENTS ET DÉMOCRATIQUES

- Nous mettons en œuvre un plan Marshall d'investissement public pour rénover, en particulier, le réseau d'eau potable et pour poursuivre l'épuration jusqu'à atteindre un taux d'épuration de 100 %.
- Nous voulons une seule entreprise publique pour la production et la distribution d'eau potable pour travailler plus efficacement et veiller à une fourniture continue de d'eau potable.
- Les entreprises publiques du secteur de l'eau doivent fonctionner de manière complètement transparente et pouvoir être contrôlées par les citoyens.
- La gestion du cycle de l'eau (tant la fourniture d'eau potable que l'épuration des eaux usées) reste dans le secteur public. Nous refusons la privatisation de ce secteur.

TROIS. PROTÉGER DE LA POLLUTION LES COURS D'EAU ET LES RÉSERVES D'EAU

- Nous visons un taux d'épuration de 100 % en collectant les eaux usées (dans les égouts et collecteurs) et en construisant des stations d'épuration ou des dispositifs locaux et individuels d'épuration.
- Nous réexaminons toutes les autorisations de rejet des entreprises en fonction des objectifs de qualité à atteindre dans les eaux réceptrices.
- Nous lançons un programme de contrôle approfondi des rejets industriels (analyses régulières dans des laboratoires publics d'un large spectre de polluants, selon les secteurs).
- Nous augmentons le personnel du Département de la Police et des Contrôles pour être en mesure d'augmenter le nombre de contrôles imprévisibles.
- Nous avons pour objectif que toutes les eaux de baignade soient conformes aux normes d'ici 2024. Ces zones devraient être traitées en priorité dans le système d'égouttage et d'épuration.

QUATRE. AMÉLIORER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE

- Nous augmentons les ressources du Département de l'Étude du milieu naturel et agricole et des universités afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et d'élaborer de meilleures stratégies pour les restaurer.
- Nous restaurons autant que possible l'état naturel de nos cours d'eau en aménageant les berges, en créant des zones tampons, en creusant des méandres, en draguant et en éliminant les boues de dragage, en prenant des mesures contre l'érosion du bassin versant, en réintroduisant des espèces disparues...
- Nous finançons des programmes de recherche sur les « nouvelles » substances dans l'eau (résidus de médicaments, perturbateurs endocriniens, microplastiques...) et leurs effets sur les organismes et la santé humaine en imposant une contribution aux secteurs concernés.

CINQ. MAINTENIR LES RÉSERVES D'EAU ET COMBATTRE LA SÉCHERESSE

- L'accès aux réserves d'eau souterraine est accordé principalement aux entreprises publiques pour la production d'eau potable et seulement ensuite, et en fonction de ce qui est disponible, aux entreprises privées.
- Le captage par le secteur industriel est strictement contrôlé et facturé afin d'encourager les entreprises à utiliser l'eau de manière économe.
- Nous mettons fin à l'imperméabilisation des sols en limitant au strict minimum les permis et en offrant des incitations financières pour rendre les surfaces existantes perméables à l'eau (places de parking, espaces publics...).
- Nous garantissons que l'eau soit utilisée de manière rationnelle par des mesures de soutien, d'incitation et de tiers investisseur pour moderniser et réparer les systèmes défectueux d'approvisionnement en eau et pour construire des réservoirs et citernes d'eau de pluie.
- Nous équipons les stations d'épuration d'installations où les agriculteurs, les services municipaux et l'industrie peuvent, pour certaines applications, se procurer des eaux usées épurées au prix coûtant.

VISION

UN. DROIT À L'EAU GARANTI POUR TOUS

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu « le droit à une eau potable salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie ». Les gouvernements doivent donc garantir et assurer à tous les citoyens que l'eau usée est collectée et épurée (par la construction d'égouts, de collecteurs et de stations d'épuration collectives ou individuelles) et que suffisamment d'eau saine et potable est disponible. L'exercice de ce droit ne peut pas être entravé financièrement. Tant la production que la distribution d'eau potable, mais aussi la récupération et l'épuration des eaux usées, sont pour nous des services publics essentiels qui ne peuvent être privatisés.

On en est malheureusement encore loin. Une étude récente (parue en avril 2018) de la Fondation Roi Baudouin « conclut à un risque d'assister à une nouvelle forme d'exclusion sociale à cause de l'augmentation constante, d'année en année, de la facture d'eau ». Et la Fondation Roi Baudouin constate : « La précarité hydrique touche un ménage bruxellois sur quatre, un ménage wallon sur cinq et un ménage flamand sur dix. », « Ceci inclut entre autres le risque d'être coupé de l'alimentation en eau potable ».

Entre 2005 et 2016, la facture moyenne d'eau a augmenté de 89 % en Flandre, de 74 % en Wallonie et de 56 % à Bruxelles. Dans le même temps, l'indice santé – qui sert de base aux adaptations des salaires et des allocations sociales – n'a augmenté que de 22 %.

Les familles qui habitent des logements anciens ou de mauvaise qualité sont souvent confrontées à des factures d'eau élevées. La raison n'en est pas tellement une consommation élevée que des fuites. Un robi-

net qui goutte coûte environ 155 euros par an et une chasse de WC qui coule coûte 730 euros par an. Les familles pauvres ont dans l'ensemble des appareils peu économes en eau.

Nous interdisons qu'on coupe ou qu'on restreigne l'eau pour des raisons financières. En cas de retards de paiement, les gens sont accompagnés par un service de médiation de dettes. Nous examinons gratuitement la consommation d'eau des ménages où elle est anormalement élevée et nous les aidons à y porter remède.

La plus forte augmentation des prix est due à l'augmentation des taxes pour l'assainissement et le traitement. Dans le passé – avant 2000 –, le gouvernement payait le coût du traitement des eaux usées et de l'assainissement à l'aide des recettes de la fiscalité. On parlait du principe que le coût global de l'approvisionnement et du traitement de l'eau doit être supporté par la communauté et que le système fiscal doit assurer une répartition équitable du fardeau. Ainsi, ceux qui gagnent plus paient plus d'impôts et donc cotisent aussi plus. Faire payer en fonction de la consommation et non plus en fonction du revenu, c'est socialement injuste.

L'eau étant un bien essentiel, la consommation d'eau n'évolue que faiblement en fonction du prix. Dans le jargon, on dit que l'eau a une « faible élasticité prix ». Ainsi, à Bruxelles, on a calculé qu'une augmentation du prix de 10 % n'entraîne qu'une réduction de 1 % de la consommation.

En Wallonie, le prix de l'eau compte... quatre composantes : une redevance fixe et un « Coût Vérité de Distribution » (CVD, qui comprend l'ensemble des coûts liés à la production et à la distribution de l'eau). S'y ajoute un « Coût-Vérité à l'Assainissement » (CVA), qui comprend l'ensemble des coûts liés à l'assainissement des eaux usées domestiques, et une contribution au Fonds social de l'eau. C'est surtout le CVA qui a fortement augmenté depuis 2007 pour financer les plus de 3 milliards d'euros d'investissements dans la construction de stations d'épuration des eaux usées, d'égouts et de collecteurs, ainsi que dans la protection des eaux de baignade afin de se mettre en conformité avec les directives européennes. Dans la même période, 2 milliards d'euros ont été investis dans le renouvellement et la sécurisation des réseaux de distribution d'eau potable, dans la protection des captages et de nouvelles unités de traitement de l'eau.

Ainsi, la facture annuelle moyenne d'un ménage wallon (tenant compte d'une consommation de 70 m³ par an) a grimpé de 289 euros en 2005 à 385 euros en 2018.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la facture d'eau se compose d'une redevance d'abonnement fixe par logement, d'une composante variable pour les coûts de distribution, d'une composante variable pour l'assainissement municipal (égouts) et d'une composante variable pour l'assainissement régional (épuration des eaux). Le gouvernement bruxellois a introduit un tarif progressif dans lequel les prix au mètre cube varient selon la consommation et la composition de famille. Il appelle ce taux « solidaire », mais il ne l'est pas vraiment, car il n'y a pas de corrélation forte entre le nombre de membres de la famille, la consommation d'eau et le revenu. En Région de Bruxelles-Capitale, la facture annuelle moyenne d'une famille est passée de 161 euros en 2005 à 252 euros en 2016.

Nous refusons toute nouvelle taxe à la consommation ou augmentation de prix, car c'est inéquitable. Nous avons pour objectif de financer la politique de l'eau par une politique de redistribution (impôt sur le revenu). En Flandre, jusqu'en 2015, les 15 premiers mètres cubes d'eau par membre de la famille étaient gratuits. Nous voulons généraliser cette mesure sociale. Les isolés reçoivent 25 m³ d'eau gratuits.

DEUX. DES SERVICES PUBLICS EFFICACES, TRANSPARENTS ET DÉMOCRATIQUES

En 2013, la Fédération des services publics européens (FSESP) a lancé l'initiative citoyenne européenne Right2water (droit à l'eau). Près de deux millions de citoyens européens l'ont signée grâce au soutien de nombreuses organisations. Elle invite les institutions européennes et les États membres à accorder à tous les Européens et à tous les habitants de la planète le même droit d'accès à l'eau et à l'assainissement et demande que « l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis

aux “règles du marché intérieur” et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation ».

Nous donnons la Slovénie en exemple. En novembre 2016, le droit à l’eau potable non privatisée a été incorporé dans la Constitution de ce pays. Le texte précise notamment : « L’approvisionnement de la population en eau potable et à usage ménager doit être assuré directement par l’État par l’intermédiaire des collectivités locales et sans but lucratif », et « Les ressources en eau sont un bien public géré par l’État. En priorité et de manière durable, les ressources en eau doivent servir à fournir à la population de l’eau potable et elles ne sont donc pas une marchandise. »

Malheureusement, la privatisation des services d’eau n’est pas une illusion. En Italie, il y avait des projets en ce sens en 2011, mais un référendum et un arrêt de la Cour constitutionnelle y ont mis un terme. En Grèce aussi, la population a rejeté la privatisation de l’entreprise publique d’eau potable. Mais elle a été imposée par la troïka européenne et on a imposé de même au Portugal de mettre sur le marché ses Águas de Portugal.

L’Union européenne prépare la privatisation en imposant aux États membres, en vertu de la directive-cadre sur l’eau, de veiller à ce que le prix payé par les consommateurs d’eau corresponde au « coût réel » de la production et de l’épuration des eaux. Toutes les privatisations commencent par la théorie qu’il faut répercuter sur les usagers « les coûts réels », la valeur d’échange déterminée par le marché. Ces utilisateurs seront d’ailleurs désormais appelés « clients ».

Mais il y a aussi une résistance. Dans un mouvement en sens inverse, de plus en plus d’autorités publiques reprennent sous leur contrôle l’eau privatisée. C’est ainsi que la ville de Paris a décidé d’approvisionner de nouveau ses citoyens en eau après un quart de siècle de gestion privée par Suez et Veolia. Le prix de l’eau est immédiatement redescendu. Grenoble, Cherbourg et d’autres villes françaises choisissent également de s’occuper elles-mêmes de l’approvisionnement en eau. En Espagne, un mouvement similaire est en cours. Partout où la population peut prendre position par référendum, on obtient le même résultat : nous voulons que l’eau reste un bien public.

En Belgique, toutes les entreprises de distribution d’eau potable sont actuellement publiques. Il y en a 9 en Flandre, 49 en Wallonie et une seule en Région de Bruxelles-Capitale. Nous croyons qu’il est plus efficace de ne pas avoir plus d’une entreprise de distribution et d’épuration de l’eau par Région. En effet, la gestion de l’eau exige aujourd’hui une grande expertise et, compte tenu du changement climatique et des sécheresses qui y sont associées, un approvisionnement régulier en eau impose de travailler à grande échelle.

En même temps, nous voulons démocratiser les entreprises d’eau régionales et intercommunales en limitant la rémunération de leurs administrateurs, en assurant une transparence totale et en impliquant le secteur associatif et les citoyens dans les organes d’administration. Il va sans dire que la direction doit toujours s’efforcer d’offrir un meilleur service au public.

Nous mettons en œuvre un plan Marshall d’investissement public pour :

- rénover le réseau d’eau potable ;
- poursuivre l’épuration jusqu’à atteindre un taux d’épuration de 100 % ;
- rénover les égouts anciens, qui fuient ou sont endommagés.
- généraliser le raccordement au réseau d’épuration et, là où c’est possible sans mettre en danger l’environnement, séparer les eaux usées des eaux pluviales ;
- déconnecter du réseau d’égouts l’eau parasitaire et propre (sources, cours d’eau, drainage, eaux usées déjà traitées).

TROIS. PROTÉGER DE LA POLLUTION LES COURS D’EAU ET LES RÉSERVES D’EAU

Au cours des dernières décennies, des efforts importants ont été déployés pour traiter les eaux usées des familles, des services et des petites entreprises. Ces dernières années, toutefois, les mesures ont plutôt mis

en évidence une stagnation de la qualité globale des cours d'eau. Les raisons en sont que les capacités d'épuration installées ne sont pas pleinement utilisées parce que tous les logements ne sont pas raccordés à l'égout, des fosses septiques ne sont pas court-circuitées et le réseau d'égouttage est en mauvais état ou mal entretenu. Les égouts communaux sont en effet actuellement le maillon faible du cycle d'épuration de l'eau. Il faut donc aider les communes à gérer leurs réseaux d'égouts. Les institutions publiques chargées de l'épuration de l'eau sont les partenaires les plus appropriés.

La Wallonie a assez récemment équipé toutes ses agglomérations importantes. Elle dispose aujourd'hui de 425 stations d'épuration collectives et son taux d'épuration théorique était de 85 % fin 2016. Il reste cependant encore de gros efforts à faire dans les zones rurales où seulement moins de 40 % des eaux usées sont épurées. Il en résulte une mauvaise qualité de plusieurs eaux de baignade (Amblève, Lesse, certaines parties de la Semois et de l'Ourthe).

Nous voulons poursuivre les efforts d'assainissement et moderniser certaines stations d'épuration des eaux usées en vue d'améliorer leurs performances. Pour les hameaux isolés et les maisons individuelles, des systèmes de traitement de l'eau plus simples, voire individuels, doivent être mis en place.

Sous la pression des autorités, les rejets industriels ont également fortement diminué. Les entreprises doivent assurer une bonne qualité des eaux de surface afin de se conformer aux directives européennes. En Wallonie, les rejets polluants dans les cours d'eau ont été réduits entre 16 % et 94 % selon les substances. Cette diminution est due en partie à la fermeture d'usines polluantes, mais aussi aux mesures prises par l'industrie ou qu'on lui a imposées pour épurer ses eaux usées et améliorer certains procédés. Néanmoins, certains polluants dans l'industrie et l'agriculture continuent de poser des problèmes (métaux lourds, hydrocarbures, pesticides, phénols...). Là aussi, il faut trouver une solution.

Nous réexaminons toutes les autorisations de rejet des entreprises pour atteindre des objectifs de qualité des eaux réceptrices. Nous lançons un contrôle approfondi des rejets industriels. Nous augmentons le personnel du Département de la Police et des Contrôles pour être en mesure d'augmenter le nombre de contrôles imprévisibles.

L'agriculture a un impact significatif sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Il s'agit principalement de la pollution par des nutriments (azote et phosphates) et des pesticides. L'érosion des terres agricoles est également un problème important. Il faut prendre des mesures contre l'érosion : plantation des berges, création et entretien de haies, de bosquets et de bandes d'herbe, couverture du sol...

QUATRE. AMÉLIORER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE

La directive-cadre européenne sur l'eau exige que les masses d'eau de surface atteignent le bon état ou potentiel écologique fin 2015. Le report est possible jusqu'en 2021 ou 2027. Nous appuyons ces objectifs parce que nous croyons que le bon état écologique de nos cours d'eau, rivières et estuaires, lacs et étangs nous sera bénéfique à tous. C'est important pour la biodiversité, mais aussi pour les loisirs et la production d'eau potable, pour l'agriculture et pour l'industrie.

En Wallonie, pour la période 2010-2015, à peine 41 % des masses d'eau de surface étaient dans un bon état ou un très bon état. Les facteurs qui expliquent le mauvais état des masses d'eau de surface sont essentiellement liés aux rejets domestiques et de services (assainissement insuffisant des eaux usées), aux activités agricoles (nitrate, pesticides) et aux rejets industriels.

Nous restaurons autant que possible l'état naturel de nos cours d'eau en aménageant les berges, en créant des zones tampons, en creusant des méandres, en draguant et en éliminant les boues, en prenant des mesures contre l'érosion du bassin versant, en réintroduisant des espèces disparues...

Aujourd'hui, grâce à des techniques de laboratoire de plus en plus efficaces, de « nouvelles » substances

sont découvertes en concentrations extrêmement faibles dans nos eaux usées et dans nos ruisseaux et rivières : résidus de médicaments, perturbateurs endocriniens, microplastiques... Nos stations d'épuration ne sont pas équipées pour leur élimination et les connaissances sur leur impact sur les animaux et plantes aquatiques et sur la santé humaine sont encore fragmentaires. C'est pourquoi nous voulons financer des programmes de recherche sur les substances présentes dans l'eau et leurs effets sur les organismes et la santé humaine en imposant une contribution aux secteurs concernés.

CINQ. MAINTENIR LES RÉSERVES D'EAU ET COMBATTRE LA SÉCHERESSE

L'année 2018 a été l'année la plus sèche depuis le début des mesures enregistrées par l'IRM, bien que nous ayons également connu des périodes de sécheresse régulières au cours des années précédentes. L'eau a même été rationnée dans certaines zones de la Flandre et de la Wallonie. Avec le changement climatique, nous nous verrons de plus en plus confrontés à des printemps et des étés secs et à des hivers plus humides. Nos réserves hydriques, mais aussi l'équilibre écologique de nos cours d'eau se verront soumis à une pression croissante.

La baisse sensible des nappes phréatiques est d'autant plus préoccupante que les eaux souterraines sont les plus pures et sont très convoitées pour la préparation de l'eau potable, mais aussi pour l'approvisionnement en eau de l'industrie et de l'agriculture (qui est un très gros consommateur d'eau). Outre le manque de précipitations, cette situation est également due à l'importante surface de sol imperméabilisé (un tiers de la superficie en Flandre et un dixième en Wallonie !). Le recouvrement du sol empêche l'eau de pluie d'y pénétrer et d'alimenter les réserves d'eau souterraines. Au lieu de cela, l'eau est évacuée plus rapidement, créant un risque d'inondations en aval.

Nous devons donc rapidement chercher à économiser l'eau. Nous devons aider les ménages en ce sens, tout en exigeant des efforts cohérents de la part des principaux consommateurs que sont l'industrie et l'agriculture. En même temps, toutes les utilisations de l'eau n'exigent pas la qualité de l'eau potable. Ainsi, par exemple, pour certaines applications (refroidissement, nettoyage, irrigation, etc.), les effluents des stations d'épuration peuvent suffire. Et, dans les foyers, l'eau de pluie peut être utilisée entre autres pour la chasse d'eau, qui représente un tiers de la consommation.

Nous devons également prendre des mesures pour faciliter l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol.

13. UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET RESPONSABLE

L'agriculture de demain fournit de bons emplois, une alimentation saine et nous met sur la voie d'une Belgique climatiquement neutre. Mais l'agrobusiness fait obstacle à une telle agriculture durable pour l'homme et l'environnement. C'est pourquoi nous misons sur les agriculteurs locaux, l'agriculture biologique et de l'agroécologie. Nous veillons à ce que la terre appartienne à ceux qui la cultivent et faisons de l'agriculture une profession d'avenir.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LA TERRE À CEUX QUI LA TRAVAILLENT

- Nous protégeons les terres agricoles et les petites et moyennes exploitations agricoles. Nous stoppons l'artificialisation des sols. Hormis la conversion en zone naturelle dans des cas particuliers, plus aucune terre agricole ne sera sacrifiée.
- Nous interdisons la vente de terres agricoles par les pouvoirs publics et l'achat de terres agricoles par des spéculateurs. Les terres agricoles ne peuvent être achetées que par de véritables agriculteurs ou des opérateurs publics.
- Nous créons des sociétés publiques spécialisées pour gérer le foncier agricole (à l'image de ce qui s'est fait en France). Ces sociétés disposent d'un droit de préemption en cas de vente de terres agricoles.
- Nous voulons un bail à ferme qui renforce les droits de l'agriculteur et des coopératives d'agriculteurs et qui garantit la pérennité des exploitations.

DEUX. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN MÉTIER D'AVENIR

- Nous créons comme filiale de la nouvelle banque publique 4.0 une banque agricole publique pour réellement soutenir nos agriculteurs.
- Une attention particulière sera portée aux investissements visant une amélioration des conditions de travail des agriculteurs (indépendants ou salariés), le bien-être animal et la reconversion vers l'agriculture biologique ou agroécologique.
- Nous dotons l'Observatoire des prix de moyens suffisants pour assurer une répartition plus équitable des marges bénéficiaires entre producteurs, transformateurs (agroalimentaire) et distribution.
- Nous fixons, pour certains produits alimentaires de base - comme le lait et la viande -, des prix minimum aux producteurs et octroyons aux organisations de producteurs le droit de négocier collectivement les contrats avec l'agro-industrie et la distribution (volumes et prix de vente).
- Nous renforçons sérieusement l'accompagnement administratif des agriculteurs, avec des experts indépendants dans différents pôles de compétences : droit, gestion, ressources humaines, fiscalité, écoresponsabilité, innovation,...
- Nous mettons en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural.

TROIS. UNE AGRICULTURE MODERNE BASÉE SUR LES PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE

- Nous conseillons les agriculteurs pour une utilisation la plus limitée possible de pesticides et d'engrais. Les conseillers privés, la publicité, la promotion et la vente liée (engrais-pesticides-semences) sont interdits.
- Nous appliquons le principe de précaution pour l'autorisation de nouveaux pesticides avec de nombreux tests et une période de surveillance suffisamment longue.
- Les centres de recherche agricole publics se concentrent sur la mise au point des meilleures méthodes agroécologiques et biologiques adaptées à nos régions et cultures (en tenant compte du changement

climatique).

- Nous aidons financièrement, matériellement et techniquement les agriculteurs qui veulent se reconvertir vers des formes d'agroécologie plus poussées : agriculture biologique, permaculture, agroforesterie,...
- Nous plaillons pour que l'élevage se fasse en fonction des surfaces de terres disponibles (prairies et cultures fourragères). Nous stimulons les exploitations mixtes et la collaboration entre exploitations complémentaires.
- La recherche en matière d'OGM est publique et indépendante. Nous refusons toute brevetabilité du vivant. Nous prolongeons le moratoire sur la mise en culture des OGM.

QUATRE. UNE NOURRITURE Saine ET ACCESSIBLE

- Nous inscrivons le droit à une alimentation saine, équilibrée et accessible à l'article 23 de la Constitution et instituons des mécanismes de recours pour les personnes dont le droit à l'alimentation est lésé.
- Nous rendons l'AFSCA - l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire - plus efficace et plus transparente. Elle doit opérer prioritairement dans les structures de l'agro-industrie où les risques sont les plus élevés.
- Les petits producteurs et les coopératives, au lieu d'être sanctionnés, sont soutenus et accompagnés pour améliorer la qualité de leurs produits et garantir le respect des normes sanitaires.
- Nous valorisons une alimentation avec un bon équilibre entre protéines végétales et animales. D'abord dans les cuisines collectives d'institutions publiques, d'écoles et d'entreprises.
- Nous donnons la priorité à l'alimentation locale et de saison, et issue de l'agriculture durable dans les services de restauration collective publique.
- Des prix maximum sont imposés aux produits de base au détriment des marges bénéficiaires des distributeurs.

CINQ. SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Nous soutenons la commercialisation en circuit court, c'est à dire sortant du circuit de commercialisation conventionnel (agro-industrie et grande distribution).
- Nous soutenons les initiatives citoyennes qui renforcent les liens avec le monde agricole.
- Nous soutenons la création de ceintures alimentaires autour des villes en y soutenant les agriculteurs et les investissements de projets en circuits courts.
- Nous développons l'agriculture urbaine liée à la terre, entre autres en encourageant les potagers collectifs.
- Nous créons des marchés de gros régionaux et intercommunaux qui s'approvisionnent auprès des producteurs locaux à des prix rémunérateurs (à l'exemple des marchés d'intérêt national en France).

SIX. RÉFORMER EN PROFONDEUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EUROPÉENNE

- Dans tous les traités et règlement internationaux, nous faisons valoir l'exception agricole et alimentaire. Nous faisons respecter les mêmes normes environnementales, sanitaires, sociales et de bien-être animal qu'ici.
- Nous refusons toute réduction des budgets de la Politique agricole commune (PAC) et toute « nationalisation » de la politique agricole commune.
- Nous travaillons à une réforme de la PAC en fonction d'un modèle agricole et alimentaire sain, durable, socialement juste et sans impact négatif sur les droits humains.
- Pour aider les agriculteurs, la nouvelle PAC prend en compte l'activité agricole réelle, l'emploi, les services rendus à la société, la transition vers les pratiques agroécologiques et biologiques, ... Elle soutient davantage les petites exploitations.
- La nouvelle PAC régule les marchés des principaux produits agricoles en se référant à la demande intérieure et en respectant les spécificités de chaque pays et région.
- La nouvelle PAC garantit des revenus corrects pour les producteurs. Les mécanismes utiles aux agriculteurs comme la garantie et le stockage publics sont réinstaurés.

- La spéculation sur les productions agricoles et les produits alimentaires est interdite et sévèrement réprimée.

VISION

Le paysage agricole de notre pays et de l'Europe est en pleine mutation. L'agriculture paysanne sur des superficies relativement petites a, pendant longtemps, été relativement préservée par la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Celle-ci garantissait des prix plancher (et donc une protection par rapport aux bas prix du marché mondial) pour toute une série de cultures et produits. Même si, dans les faits, ces petites exploitations n'étaient qu'un maillon dans la chaîne de production alimentaire capitaliste (l'agrobusiness), un semblant d'indépendance était maintenu.

Depuis la libéralisation initiée dans les années 1990, l'abandon progressif par l'Union européenne de la politique des quotas et l'ouverture au marché mondial, l'agriculture européenne est en crise. En Europe, rien que ces dix dernières années, un quart des fermes ont disparu, soit une toutes les 3 minutes. En Belgique, le nombre d'exploitations est passé de 87.000 en 1990 à moins de 37.000 en 2016. En conséquence, la superficie moyenne des exploitations a plus que doublé, tandis que la main-d'œuvre employée n'est plus que moins de la moitié de celle recensée en 1990. En Belgique, la main-d'œuvre dans l'agriculture est encore et toujours essentiellement familiale. Mais le métier d'agriculteur devenant de plus en plus difficile, la succession pose problème: 70 % des exploitants ont plus de 50 ans et moins d'un sur six est assuré d'avoir une succession pour son exploitation.

L'agriculture est devenue de plus en plus intensive en capital, et ces dernières années on assiste de plus en plus à une séparation entre l'exploitation agricole elle-même et les capitaux financiers investis. La richesse produite est transférée de la production agricole vers le secteur financier. La propriété foncière est de plus en plus aux mains de sociétés et non plus de personnes physiques. De très grandes exploitations et des entreprises de travaux agricoles (non liées à la terre) apparaissent. Le travail salarié augmente, souvent avec des contrats précaires et temporaires. La politique agricole commune se fait de plus en plus au profit des l'agrobusiness et de la grande distribution, qui prennent des marges importantes, tandis que les producteurs voient leurs prix sans cesse baisser.

UN. LA TERRE À CEUX QUI LA TRAVAILLENT

En Belgique, seul un tiers des terres agricoles appartiennent aux producteurs. Les deux tiers restants sont en fermage (c'est-à-dire louées par les agriculteurs en bail à ferme).

De plus en plus de terres sont soustraites à la production agricole parce que d'autres utilisations sont plus rentables : conversion en zones d'habitats ou en zonings industriels (ce qu'on appelle l'artificialisation des terres), élevage de chevaux,... Depuis le début des années 1960, l'Union européenne a ainsi perdu un cinquième de sa surface agricole, soit l'équivalent de onze fois la superficie de la Belgique. En Flandre, un tiers des terres sont aujourd'hui artificialisées et en Wallonie au moins un dixième. Les terres agricoles sont pourtant une richesse naturelle qui n'est pas infinie et nous en avons besoin pour nourrir l'humanité et limiter les émissions des gaz à effet de serre. Il faut donc mettre fin à cette artificialisation des terres.

Nous protégeons donc les terres agricoles et les petites et moyennes exploitations agricoles. Hormis la conversion en zone naturelle dans des cas particuliers, plus aucune terre agricole ne sera sacrifiée

Le rachat des terres pour être destinées à d'autres activités économiques et le placement d'importants capitaux dans le foncier entraînent une spéculation importante sur la terre agricole et accroissent le phénomène de concentration des fermes. En Wallonie, moins de la moitié des terres agricoles qui sont mises en vente sont achetées par des agriculteurs. La pression sur le foncier a entraîné la multiplication par 4 en moyenne du prix de la terre en 30 ans. Aussi, nous interdisons la vente de terres agricoles par les pouvoirs publics et l'achat de terres agricoles par des spéculateurs. Les terres agricoles ne peuvent être achetées que par

de véritables agriculteurs ou des opérateurs publics. Nous créons des sociétés publiques spécialisées pour gérer le foncier agricole à l'image de SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural en France) dans leur mission d'origine.

Nous voulons que le bail à ferme renforce les droits de l'agriculteur et des coopératives d'agriculteurs et qu'il garantisse la pérennité des exploitations (bail classique de minimum 36 ans avec droit de cession privilégié jusqu'à son terme, bail « fin de carrière »). Nous encourageons les agriculteurs à se regrouper en coopératives pour partager les investissements et gros frais dans le matériel. Nous garantissons à ces coopératives un accès prioritaire aux terres agricoles en propriété publique.

DEUX. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN MÉTIER D'AVENIR

De nombreux jeunes renoncent à s'installer du fait de la difficulté d'accéder au foncier, du montant des investissements nécessaires, des perspectives incertaines de revenu et de l'absence de soutien public.

La libéralisation des marchés, la baisse des prix payés aux producteurs et la captation d'une grande partie de la valeur ajoutée par les firmes de l'amont et de l'aval engagent les agriculteurs dans une folle course à la compétitivité. En 15 ans, les prix alimentaires ont grimpé de 28 % pour le consommateur contre une augmentation de 19 % seulement pour les prix à la production dans le secteur agricole. Ce sont les intermédiaires (transformateurs et distributeurs) qui en tirent le plus de profit.

Le revenu des agriculteurs est de plus en plus sous pression, alors qu'on attend de plus en plus d'eux, tant au niveau administratif qu'en terme de services environnementaux. Au niveau européen, le revenu agricole se situe à environ 40 % du revenu moyen. Nous mettons en place l'aide aux agriculteurs. Nous créons une banque agricole publique pour réellement soutenir nos agriculteurs. Une attention particulière sera portée aux investissements visant une amélioration des conditions de travail des agriculteurs (indépendants ou salariés), le bien-être animal et la reconversion vers l'agriculture biologique ou agroécologique.

Pour permettre la transition écologique, les agriculteurs doivent bénéficier de prix agricoles rémunérateurs. Une régulation plus affirmée de ce secteur de notre économie est nécessaire. Nous dotons l'Observatoire des prix de moyens suffisants pour assurer une répartition plus équitable des marges bénéficiaires entre producteurs, transformateurs (agroalimentaire) et distribution. Nous fixons, pour certains produits alimentaires de base - comme le lait et la viande -, des prix minimums aux producteurs.

En même temps, le gouvernement doit mettre à disposition des agriculteurs des services techniques, de formation et de recherche adaptés à la transition écologique et impliquant pleinement les paysans dans leur fonctionnement. Nous renforçons sérieusement l'accompagnement administratif des agriculteurs.

TROIS. UNE AGRICULTURE MODERNE BASÉE SUR LES PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE

L'impact de l'agriculture sur le changement climatique est important. Au niveau mondial, le système agroalimentaire capitaliste est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre. En Belgique, l'agriculture à elle seule est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre, et celles-ci n'ont que faiblement diminué depuis la fin du siècle dernier.

Afin de préserver notre environnement, nous devons garantir une transition de notre agriculture vers des modes de production agroécologiques et biologiques. Ceci est nécessaire pour des tas de raisons, pas seulement par rapport aux changements climatiques mais aussi par rapport à la pollution de nos eaux de surfaces et des nappes phréatiques par les nitrates, les pesticides et leurs résidus, ou encore pour préserver les sols.

Nous voulons donc une agriculture moderne qui renverse ses impacts négatifs sur l'environnement, la nature et la santé des populations vivant à la campagne ainsi que des consommateurs. Cette agriculture pour-

ra avoir un apport environnemental positif en stockant de grandes quantités de carbone dans le sol pour réduire le réchauffement climatique. Elle se basera sur les principes de l'agroécologie : réduction drastique de l'utilisation d'intrants artificiels et de substances toxiques qui nuisent à l'environnement, optimisation de la ressource eau, promotion d'une activité biologique des sols et maintenance de la biodiversité.

Durant des millénaires, l'homme n'a cessé d'améliorer les propriétés utiles des animaux d'élevage et des plantes cultivées. Un pas qualitatif a été franchi avec le génie génétique, permettant de modifier directement le génome des êtres vivants. On parle alors d'organismes génétiquement modifiés ou OGM. En soi, cette évolution n'est pas négative. Mais cela devient problématique lorsque la recherche est dans les mains de grands groupes privés, dans le seul but de faire du bénéfice. Elle augmente alors la dépendance des agriculteurs du secteur agro-alimentaire et est orientée, par exemple, vers le développement de variétés résistantes à certains pesticides (comme le glyphosate), au lieu de variétés résistantes aux maladies. De nombreuses questions se posent aussi sur les effets écologiques à plus long terme des cultures d'OGM, car ces plantes peuvent se propager hors des champs, se croiser avec des plantes sauvages ou encore affecter les populations d'insectes. Nous prolongeons donc l'actuel moratoire sur la mise en culture d'OGM en Belgique.

QUATRE. UNE NOURRITURE Saine ET ACCESSIBLE

Aujourd'hui, notre planète produit assez de nourriture pour nourrir les 7,5 milliards d'êtres humains. Et pourtant, le nombre de personnes souffrant de la faim a connu une nouvelle recrudescence ces dernières années : 815 millions de personnes sont touchées. En Belgique également, la situation est préoccupante avec plus de 450.000 personnes qui ont recours à l'aide alimentaire. De plus, les différents scandales des dernières années l'ont montré, l'agriculture et l'agro-industrie capitalistes ne sont pas capables de fournir à la population une nourriture saine et équilibrée, et respectueuse de l'environnement.

Le premier objectif de toute politique agricole doit être l'accès garanti à la nourriture, quantitativement et qualitativement. La production agricole doit être basée sur les besoins réels et ne pas servir à réaliser les bénéfices du monde des affaires ou de l'industrie agro-alimentaire. Nous nous opposons donc aux agrocarburants non durables, issus de la production de cultures agricoles. Ils ne résolvent en rien le problème de mobilité et du climat et accaparent des terres cultivables.

Ces dernières années ont vu éclater plusieurs scandales (Veviba, lasagnes à la viande de cheval, crise des oeufs au fipronil,...) démontrant que la qualité et la traçabilité de notre nourriture n'est pas garantie. Ils montrent l'incompatibilité entre la recherche de profit et le droit à une alimentation suffisante, saine et équilibrée de la population. Les victimes de ces crises sont malheureusement les producteurs, alors qu'à chaque fois ce sont les grosses firmes de l'agrobusiness qui sont en cause. L'AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) fait certes de nombreuses descentes chez les petits producteurs et distributeurs, mais les grosses sociétés de transformation alimentaire bénéficient de largesses inacceptables, comme l'autocontrôle. Il faut inverser cette situation et concentrer les efforts sur les grands de l'agrobusiness, car quand on fraude à ce niveau-là, les conséquences sont beaucoup plus dramatiques et à une échelle bien plus importante.

Enfin, il y a aujourd'hui une surconsommation de protéines animales en provenance de l'élevage intensif (non lié au sol). Ceci entraîne d'une part une énorme dépendance des importations de matières premières (destinées à la production d'aliments pour animaux) ; et d'autre part une contribution importante du secteur agricole (et de l'élevage en particulier) aux émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants (dont l'ammoniac, responsable de l'acidification des sols), ainsi que sur la consommation d'eau douce. Aussi, nous plaçons pour rationaliser notre consommation alimentaire et pour limiter la production de viande à l'élevage extensif (lié au sol). L'élevage à l'herbe a toute sa place dans notre agriculture, d'autant plus que les prairies permanentes fixent beaucoup de carbone, peuvent être importantes pour la biodiversité et sont la seule production agricole possible à de nombreux endroits (sols pauvres, terrains en forte pente,...). Nous valorisons la consommation de protéines végétales (oléoprotéagineux et légumineuses) et leur production en Europe.

CINQ. SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Nous soutenons les initiatives citoyennes qui renforcent les liens avec le monde agricole, qui plaident pour des circuits plus courts et une production plus locale (GAC, GASAC, coopératives de producteurs et consommateurs, agriculture soutenue par les communautés,...).

Avec les circuits courts, les ventes à la ferme et les marchés locaux, pas besoin de conditionner, de transporter et d'avoir de tas d'intermédiaires si on peut aller directement du producteur au consommateur.

Nous développons l'agriculture urbaine, comme conseillé par l'organisation en charge de l'alimentation et l'agriculture des Nations unies, la FAO, en encourageant entre autres les potagers collectifs. Nous le faisons surtout pour des raisons pédagogiques et de vivre ensemble parce que nous ne pensons pas que cette production suffira pour nourrir toute la population de nos villes, loin s'en faut.

Bien sûr tout ne sera pas résolu ainsi, et l'indépendance alimentaire est très compliquée dans un pays densément peuplé et industrialisé comme la Belgique. Il restera une dépendance de pays avec une plus grande vocation agricole. D'autre part, les conditions climatiques ne permettent tout simplement pas certaines productions dans nos contrées.

Nous entretiendrons donc des relations commerciales avec les pays du Sud sur base des principes d'avantages mutuels et d'égalité, et également pour les aider à développer leur agriculture afin qu'ils puissent acquérir eux aussi leur souveraineté alimentaire.

SIX. RÉFORMER EN PROFONDEUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EUROPÉENNE

Toute nouvelle PAC est incompatible avec les traités de libre échange. Ces traités sont une menace pour l'agriculture paysanne car ils facilitent la production et imposent l'importation de produits agricoles issus d'une agriculture industrielle ne respectant pas les mêmes normes environnementales, sanitaires et sociales que celles que nous voulons appliquer.

La politique agricole commune européenne ne permet plus la régulation des marchés, comme le montre la fin des quotas laitiers et sucriers. En conséquence, le prix des matières agricoles en Europe fluctuent désormais au rythme du marché mondial. Il ne permettent plus une rémunération correcte du travail des producteurs.

Les subventions sont actuellement très dépendantes de la taille des exploitations, ce qui favorise les plus grandes : 20 % des producteurs s'accaparent 80 % des aides. La PAC est donc profondément inégalitaire. Parmi les bénéficiaires figurent même des sociétés qui ne font que posséder des terres mais ne produisent rien. Nous voulons que la PAC soutienne davantage les petites exploitations, par exemple en plafonnant les aides ou en les rendant dégressives en fonction de la superficie.

Enfin, la PAC actuelle est taillée sur mesure du modèle capitaliste de l'agrobusiness centré sur une agriculture intensive, consommant de nombreux intrants et détériorant notre environnement.

Il faut donc profondément réformer la PAC tout en maintenant son budget car nous croyons en une politique agricole coordonnée au niveau européen, pour assurer la transition vers un modèle plus écologique et plus social. Nous rejetons la tendance à une « renationalisation » des politiques agricoles qui ne peut que mener à plus d'inégalité et de concurrence entre les agriculteurs des différents États membres.

14. BIEN-ÊTRE ANIMAL : LES ANIMAUX NE SONT PAS DES OBJETS

Là où prévaut la logique du profit, le bien-être des animaux passe à la trappe. Les animaux sont avant tout des êtres vivants, dotés de sensibilité, que nous voulons traiter avec respect. Nous encourageons l'agroécologie, avec plus d'espace pour les animaux et plus de possibilités de vivre conformément à leur milieu naturel. Avec des règles claires et des contrôles scrupuleux, nous améliorons les conditions de vie des animaux, qu'il s'agisse d'animaux d'élevage, de laboratoire ou de compagnie.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LE BIEN-ÊTRE ANIMAL AU-DESSUS DU PROFIT

- Nous encourageons l'agroécologie. Nous promovons ainsi des soins adéquats pour les animaux d'élevage et prévenons la propagation de maladies.
- Nous garantissons un espace suffisant aux animaux d'élevage et l'accès à la lumière naturelle, en plein air, ainsi que la possibilité pour chaque espèce d'avoir son comportement spécifique. Nous voulons des cahiers des charges adéquats pour l'équipement des étables, poulaillers et porcheries.
- Nous œuvrons à une plus grande transparence sur la vie et la mort des animaux dans les filières viande, produits laitiers et œufs.
- Nous limitons le temps de transport des animaux en Europe à huit heures maximum. Nous rationalisons le transport des animaux pour le limiter au strict minimum et améliorons les conditions de transport.
- Nous renforçons le Service bien-être animal et l'AFSCA afin qu'ils puissent effectuer des contrôles inopinés du bien-être animal et de la sécurité alimentaire sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la ferme au supermarché.
- Nous organisons régulièrement des formations sur le bien-être animal s'adressant aux transporteurs et au personnel des abattoirs.
- Dans les abattoirs industriels, nous désignons un responsable du bien-être animal, chargé de veiller de près au bien-être des animaux.
- Nous encourageons la création d'abattoirs locaux. Nous réduisons ainsi le transport des animaux et raccourcissons les chaînes d'approvisionnement alimentaires.
- Nous encourageons l'utilisation de méthodes d'abattage et d'étourdissement moins stressantes.

DEUX. LIMITER L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE AU STRICT MINIMUM

- Un budget accru doit être dévolu à la recherche d'alternatives à l'expérimentation animale. Nous mettons sur pied un centre dédié à ce but, cofinancé par les entreprises qui réalisent des expériences sur les animaux.
- Nous limitons au strict minimum les tests sur animaux. Un essai sur animaux n'est approuvé qu'une fois que sa pertinence scientifique et son utilité sociale est démontrée, preuves à l'appui.
- Les méthodes de recherche et les résultats de toutes les expériences sur les animaux sont dorénavant répertoriés en ligne, y compris lorsque les résultats ne sont pas concluants. De cette façon, nous évitons de répéter inutilement les mêmes tests.
- Nous sommes contre la destruction des animaux de laboratoire « excédentaires ».
- Nous renforçons le Service de bien-être animal afin de pouvoir effectuer des contrôles approfondis et inopinés du respect de la législation sur les animaux de laboratoire.

TROIS. UNE POLITIQUE COHÉRENTE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Nous inscrivons dans la Constitution belge le principe du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles,

- dotés d'intérêts et d'une dignité propres, comme ce qui a été fait en Région wallonne et à Bruxelles.
- Nous promouvons la cause du bien-être animal par le biais de campagnes éducatives dans les écoles. Grâce aux fermes pour enfants et aux visites à la ferme, nous permettons aux écoliers de découvrir la réalité des animaux d'élevage.
 - Dans le cadre de notre politique commerciale, nous misons sur le bien-être animal, pour réduire les activités qui perturbent l'habitat naturel des espèces menacées à l'étranger.

QUATRE. POUR UN BON TRAITEMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Nous instaurons un contrôle sur le commerce de tous les animaux, avec des règles comme celles qui sont déjà en place aujourd'hui concernant la vente de chiens et de chats.
- Nous dressons des « listes positives » d'animaux pouvant être détenus en tant qu'animaux de compagnie, sur le modèle de la « liste positive » existant pour les mammifères.

VISION

UN. LE BIEN-ÊTRE ANIMAL AU-DESSUS DU PROFIT

L'élevage belge consiste en millions d'animaux qui fournissent du lait, des œufs et de la viande. L'industrie de la viande commercialise annuellement 320 millions d'animaux, et ce chiffre ne cesse d'augmenter. Le nombre d'exploitations d'élevage diminue, cependant le nombre d'animaux qu'elles détiennent ne cesse de s'accroître. La plupart des éleveurs s'en occupent bien. Toutefois, la logique du profit débridé et la diminution progressive des marges bénéficiaires des éleveurs précipitent l'ensemble du secteur dans une course effrénée à la productivité. Ce qui n'est pas sans conséquences.

Les images télévisées des traitements cruels infligés aux animaux dans l'abattoir de Tielt étaient abominables. L'entreprise en cause cherchait à maintenir le prix du marché des porcs d'abattage à 1 euro le kilo. Bien en dessous du prix des concurrents allemands et néerlandais et aussi bien sûr nettement en dessous du prix des grandes surfaces. De tels prix de dumping ne permettent évidemment pas d'assurer aux porcs une alimentation saine, des porcheries confortables, une bonne vie et une mort relativement indolore.

La logique du profit compromet le bien-être des animaux sur toute la ligne : production d'œufs en batterie, cages surpeuplées, transport d'animaux dans des conditions intolérables... La législation sur le bien-être des animaux est foulée aux pieds. La législation nécessaire est souvent absente, notamment en ce qui concerne le transport des animaux.

Pour garantir le bien-être animal, nous privilégions l'agroécologie. De cette façon, non seulement nous favorisons un traitement approprié des animaux d'élevage mais nous prévenons aussi la propagation des maladies. Nous veillons à ce que les animaux d'élevage aient accès à la lumière du soleil, en plein air, ainsi que la possibilité pour chaque espèce d'avoir son comportement spécifique. En optant pour des abattoirs plus petits, à l'échelle locale, nous pouvons écourter les distances sur lesquelles les animaux sont transportés et écourter aussi les chaînes d'approvisionnement.

Les enquêtes montrent qu'une formation ciblée des transporteurs, du personnel des abattoirs et des autres personnes en contact avec les animaux contribue à des améliorations notables. C'est pourquoi nous voulons nous orienter vers une formation structurelle en matière de bien-être animal, y compris dans les exploitations où aucune infraction n'a été constatée. Dans les abattoirs industriels, des responsables seront désignés pour surveiller de près le respect de la législation relative au bien-être des animaux. Ces responsables du bien-être animal sont des employés permanents et ils doivent pouvoir travailler de manière totalement indépendante.

Nous renforçons le Service bien-être animal et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

(AFSCA). Cela afin de permettre aux deux services d'effectuer des contrôles inopinés du bien-être animal et de la sécurité alimentaire dans l'ensemble du secteur. Le bien-être des animaux, les conditions de travail et la santé publique devraient l'emporter sur le profit des actionnaires.

Nous soutenons en principe l'abattage avec étourdissement des animaux. Cependant, rendre ça obligatoire implique un soutien, un dialogue et un débat plus large sur la production de viande dans le cadre du système capitaliste. Nous sommes convaincus que l'esprit du temps, le souci du bien-être animal et les progrès techniques peuvent, à terme, conduire à un consensus sur la généralisation de l'abattage avec étourdissement. Cependant, les coutumes, et a fortiori les us et coutumes religieux, changent et s'adaptent à l'esprit du temps et à l'évolution technique, ce qui exige le plein engagement des communautés concernées. La mobilisation d'un tel soutien exige du temps, un dialogue et des consultations. On ne peut y parvenir par une simple interdiction, et en l'absence d'une concertation et d'un engagement des communautés juive et musulmane.

Une interdiction forcée de l'abattage sans étourdissement manquerait aussi en partie son objectif, car la viande serait simplement achetée à l'étranger. Nous craignons que certains politiciens n'abusent du débat justifié sur le bien-être animal pour stigmatiser certaines minorités. Nous voulons contribuer au dialogue nécessaire en vue de l'adoption de mesures, notamment concernant l'abattage, dans le secteur de la production de viande.

DEUX. LIMITER L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE AU STRICT MINIMUM

En Belgique, plus de 500 000 animaux sont utilisés chaque année pour des expériences, des tests et des recherches scientifiques. Malheureusement, les animaux de laboratoire restent dans certains cas indispensables pour le développement de nouveaux médicaments et thérapies. Dans le même temps, de plus en plus d'alternatives voient le jour. Nous voulons limiter strictement l'utilisation d'animaux de laboratoire.

A cette fin, nous créons un centre de recherche sur les alternatives à l'expérimentation animale et mettons au point un programme d'investissement cofinancé par des entreprises qui réalisent des tests sur des animaux. Nous accélérons ainsi l'introduction de nouvelles méthodes et techniques qui rendent superflus les animaux de laboratoire, comme la culture de tissus, les organes-sur-puce, le microdosage humain ou les simulations informatiques. Nous soumettons chaque demande d'utilisation d'animaux de laboratoire à une évaluation de la pertinence scientifique et du bénéfice social. A l'heure actuelle, les expériences dont les résultats ne s'avèrent pas concluants ne sont souvent pas publiées dans les revues scientifiques. D'où le risque, quand des animaux de laboratoire sont en jeu, que les mêmes tests soient inutilement répétés par des chercheurs qui ignorent tout des résultats de leurs collègues. Nous répertorions donc en ligne tous les tests effectués sur des animaux, y compris ceux dont les résultats n'ont pas été probants.

Afin de réduire autant que possible les souffrances des animaux pendant et après les expériences en laboratoire, nous demandons au Service bien-être animal renforcé d'effectuer des inspections approfondies et inopinées sur les lieux où les expérimentations animales sont réalisées. Nous interdisons la destruction des animaux de laboratoire « excédentaires » ou qui ont déjà été testés quand cette destruction n'est pas nécessaire pour le bien-être des animaux.

TROIS. UNE POLITIQUE COHÉRENTE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La question des animaux dépasse le champ des animaux d'élevage et de laboratoire. Le bien-être animal exige une attention constante à tous les échelons de la société. Car les animaux ne sont pas des objets. Nous inscrivons dans la Constitution belge le principe du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles, dotés d'intérêts et d'une dignité propres. C'est déjà le cas aujourd'hui en Allemagne, au Luxembourg et en Suisse. La Wallonie et Bruxelles ont également inclus ce principe dans leur législation. Nous encourageons ainsi tous les gouvernements à contrôler systématiquement le bien-être des animaux.

Ce que nous apprenons jeunes nous servira durant toute notre vie. Pour renforcer la prise de conscience sur le bien-être des animaux, nous travaillons à des campagnes de sensibilisation dans les écoles. Au travers de visites à la ferme et aux fermes pour enfants, nous permettons aux enfants d'entrer en contact avec le rôle et le traitement des animaux de la ferme.

Dans le cadre de notre politique commerciale, nous évaluons les décisions en fonction de leur impact sur le bien-être animal dans le monde. Nous prenons des mesures pour réduire l'impact du commerce sur l'habitat naturel des animaux à l'étranger, comme dans le cas de l'importation d'huile de palme.

QUATRE. POUR UN BON TRAITEMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Un bon point de départ pour les animaux de compagnie serait qu'ils soient élevés par un professionnel agréé qui possède toutes les connaissances requises. Un professionnel à même de correctement informer les propriétaires sur le traitement et les soins à apporter à leur nouvel animal de compagnie. Nous réservons donc l'élevage d'animaux de compagnie aux éleveurs qui puissent produire un agrément attestant de leur compétence, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les chiens et les chats.

La vente de chiens et chats est interdite dans les commerces d'animaux. Il est également interdit de vendre des chiens ou des chats sur la voie publique, les marchés et les foires. Nous voulons que ces règles s'appliquent à toutes les ventes d'animaux de compagnie.

Il existe déjà actuellement des « listes positives » de mammifères pouvant être détenus en tant qu'animaux de compagnie. Nous recourons à de telles listes pour d'autres catégories d'animaux. De cette façon, nous nous assurons que seuls sont détenus des animaux dont des personnes privées sont en mesure de s'occuper. Et nous empêchons également la vente d'espèces vulnérables et exotiques.